



SOMMAIRE

	Pages
Point 93 de l'ordre du jour :	
Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)	1
Déclarations concernant l'incident survenu à la mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le mercredi 20 octobre 1971 (fin)	8

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. M. CASTILLO VALDES (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Guatemala réaffirme sa foi inébranlable dans l'Organisation des Nations Unies. En participant aux débats sur les problèmes qui intéressent le monde entier, il agit avec l'espoir et la conviction qu'au terme de chaque séance de travail l'Organisation des Nations Unies sera plus forte et plus fonctionnelle.

2. A notre époque, il est absolument indispensable, pour atteindre la paix tant souhaitée et le progrès pour tous les hommes sur la Terre, qu'un nouvel élan soit donné au mouvement d'intégration internationale. En 1945, mon pays a assisté à la création de l'Organisation des Nations Unies. Notre adhésion au principe de l'universalité était alors évidente et nous tenons à la réaffirmer aujourd'hui. Le respect de la souveraineté des Etats organisés doit être assuré et entretenu tout particulièrement à l'intérieur de l'Organisation mondiale et par elle.

3. Le Guatemala est fermement convaincu que la participation loyale de tous les peuples de la Terre, qu'il s'agisse de grandes ou de petites nations, est absolument nécessaire au renforcement de la paix et de la sécurité internationales pour le bien de l'humanité tout entière.

4. L'entrée de la République populaire de Chine aux Nations Unies ne doit cependant pas se faire en échange de l'expulsion de la République de Chine. L'existence des deux Etats et leurs données historiques, géographiques et statistiques sont bien connues de toutes les délégations ici présentes. L'admission dans l'Organisation d'un Etat qui n'en fait pas encore partie est clairement réglée dans la Charte. Toutefois, dans le cas de la République populaire de Chine, la situation est tout à fait particulière. Son entrée est demandée par un grand nombre de délégations; mais les pays intéressés devront trouver la meilleure formule pour parvenir à cette fin.

5. L'expulsion d'un Etat, par ailleurs, est clairement prévue à l'Article 6 de la Charte des Nations Unies. Pour la prononcer, il faut que cet Etat ait "enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la . . . Charte" et il faut une "recommandation du Conseil de sécurité". Dans le cas qui nous occupe, aucune de ces conditions n'existe. Bon nombre d'orateurs ont affirmé qu'il ne s'agissait pas de l'exclusion d'un Etat. Cependant, si l'on approuvait l'expulsion de la République de Chine, cela équivaldrait, dans la situation que toutes les délégations connaissent bien, à approuver l'expulsion d'un gouvernement puissant, démocratique et progressiste.

6. La délégation du Guatemala espère qu'il sera possible de trouver une solution appropriée et acceptable pour toutes les parties; mais, pour cela, il est nécessaire de disposer d'assez de temps. Si, pendant 22 ans, cette assemblée a eu des rapports de cordialité et de coopération avec la République de Chine, il faut espérer qu'à l'avenir elle aura également des relations de coopération avec la République populaire de Chine. Toutefois, il est absolument nécessaire que l'entrée d'un Etat dans l'Organisation ne justifie pas l'exclusion d'un autre. En laissant le temps faire patiemment son oeuvre, on peut espérer qu'un accord interviendra entre les deux Etats dans un proche avenir.

7. L'approbation du projet de résolution A/L.630 et Add.1 et 2 impliquerait l'exclusion de la République de Chine; en vertu de l'Article 18 de la Charte, il s'agit donc, sans aucun doute, d'une question importante, et, au cours des sessions précédentes, cet aspect a été reconnu par plus de la moitié des votants de cette assemblée. La délégation du Guatemala déclare donc fermement et sans équivoque qu'elle rejette ce projet de résolution. Elle déclare aussi que cette question de la représentation de la Chine doit être examinée conformément à la lettre et à l'esprit des principes de la Charte.

8. La délégation du Guatemala, étant donné la gravité d'une décision d'expulsion, et pour prévenir tout précédent de cette nature, votera en faveur de la proposition tendant à mettre aux voix par priorité le projet de résolution A/L.632 et Add.1 et 2 dont, avec 21 pays, ma délégation est l'auteur.

9. Enfin, le Guatemala a le ferme espoir que l'Assemblée générale trouvera et approuvera une formule qui puisse résoudre avec réalisme les difficultés actuelles et permettre l'admission des pays non encore membres des Nations Unies, sans que cela n'entraîne directement ou indirectement l'expulsion d'un autre Etat Membre.

10. M. FAKHREDDINE (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Le débat actuel sur le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations

Unies se distingue par divers éléments des débats précédents sur cette question. Il a lieu dans une atmosphère de détente internationale sous le signe d'événements qui indiquent, aux yeux de certains, un changement de la politique pratiquée par les Etats-Unis à l'égard de la représentation de la République populaire de Chine.

11. Les Etats-Unis, pendant un certain nombre d'années, ont été en mesure de s'assurer, à l'Assemblée générale, un appui suffisant pour refuser l'inscription même de cette question à l'ordre du jour. Ainsi, la demande du premier ministre Chou En-lai — faite pour la première fois le 18 novembre 1949¹ et renouvelée le 8 janvier de l'année suivante² — tendant à ce que la représentation de la Chine soit rectifiée et que le représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine se voit accorder sa place légitime au Conseil de sécurité n'a pas été entendue. Finalement, les Etats-Unis ont dû accepter une discussion de fond sur la représentation de la Chine comme étant inévitable; mais, recourant alors à un artifice de procédure qui consistait à invoquer l'Article 18 de la Charte, ils ont déclaré que la question relevait de cet article. Bien qu'il ait été évident que l'Article 18 de la Charte était inapplicable à ce cas, les représentants des Etats-Unis à l'Assemblée n'en ont pas moins continué de l'invoquer, s'assurant un nombre suffisant de voix pour appuyer leur position. C'est ainsi que le représentant du régime de Tchang Kai-chek, de Taiwan, a continué de parler au nom de la Chine.

12. Maintenant, les Etats-Unis cherchent une fois de plus à subordonner la question de la représentation de la Chine aux exigences de leur politique nationale. La vie internationale est malheureusement telle que les Etats-Unis pourraient réussir, une fois de plus, à imposer aux Nations Unies un procédé dont l'effet serait d'exclure la République populaire de Chine des délibérations de cette organisation.

13. Nous constatons qu'après 20 ans de résistance opiniâtre les Etats-Unis sont maintenant prêts à reconnaître le droit de la République populaire de Chine d'être représentée aux Nations Unies et d'occuper un siège permanent au Conseil de sécurité; mais ils ne sont pas encore prêts à en accepter l'inévitable conséquence, à savoir que le représentant du régime de Tchang Kai-chek n'a plus de place en cette organisation.

14. N'oublions pas que le représentant du régime de Tchang Kai-chek n'est pas ici en tant que représentant de l'île de Taiwan; ce n'est pas ce qu'il prétend, du reste. Dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, le 18 octobre, M. Chow Shu-kai n'a laissé subsister aucun doute quant à la nature de son prétendu mandat. M. Chow affirmait que

“... pendant les années de guerre, la République de Chine a perdu une grande portion de son territoire et a été coupée de toutes les communications par mer ou par terre avec d'autres parties de l'Asie. Cependant, nul n'avait mis en doute le droit du Gouvernement de la République de Chine de parler et d'agir au nom du peuple chinois aux conférences internationales.” [1967^{ème} séance, par. 34.]

¹ Voir le document A/1123 (miméographié).

² Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, No 1, 459^{ème} séance, p. 2.*

15. Mon propos n'est pas de mettre en doute la véracité de cette déclaration. Qu'il me suffise de souligner qu'elle indique bien la position défendue par le régime de Tchang Kai-chek à Formose, position qu'il maintient avec ténacité même après avoir été abandonné par ses défenseurs les plus solides, les Etats-Unis d'Amérique.

16. Aujourd'hui, les Etats-Unis mettent en question le droit de la République de Chine de parler et d'agir au nom du peuple chinois et proposent une formule de double représentation. De son côté, le Gouvernement de la République populaire de Chine met tout autant d'intransigeance à rejeter le démembrement de son territoire, tel que le sous-entend la formule de la double représentation.

17. Les preuves fournies par l'histoire et les accords internationaux confirment que l'île de Taiwan est bien une province chinoise. Il est donc fort répréhensible que les Etats-Unis cherchent à changer le statut de Taiwan en lui donnant un caractère séparé que les Chinois eux-mêmes ne souhaitent pas. Il serait contraire à la Charte des Nations Unies que cette organisation, suivant l'exemple des Etats-Unis, adopte une proposition qui équivaldrait à une violation grave de l'intégrité territoriale de la Chine et à un déni de la volonté du peuple chinois.

18. Le projet de résolution A/L.633 et Add.1 et 2 devrait donc être rejeté par l'Assemblée, comme il serait rejeté par la République populaire de Chine et comme il devrait également l'être, par souci de logique, par le Gouvernement de la prétendue République de Chine. Ma délégation ne manquera pas de voter contre ce projet.

19. La délégation de la République démocratique du Soudan a affirmé à maintes reprises que les objectifs des Nations Unies, Organisation qui fonctionne en vue de la paix et de la sécurité mondiale, seraient mieux servis si la République populaire de Chine était admise à y participer. C'est un point de vue sur lequel tous semblent être d'accord. Il a été reconnu, même par les représentants des Etats-Unis, que la République populaire de Chine devrait jouer un rôle constructif dans la famille des nations [1902^{ème} séance, par. 88].

20. Ne compromettons pas ce rôle constructif, n'empêchons pas la participation effective du Gouvernement de la République populaire de Chine en allant affirmer que le gouvernement de Formose est appelé, lui aussi, à jouer son rôle aux Nations Unies.

21. Je voudrais faire quelques observations au sujet de l'autre proposition des Etats-Unis dans le projet de résolution A/L.632 et Add.1 et 2 qui demande à l'Assemblée de décider

“... que toute proposition faite à l'Assemblée générale qui aurait pour effet de priver la République de Chine de sa représentation à l'Organisation des Nations Unies est une question importante au sens de l'Article 18 de la Charte”.

22. Ma délégation, comme d'autres, a déjà eu l'occasion de constater que les Etats-Unis avaient eu recours à cet artifice de procédure dans le dessein exprès d'exclure la République populaire de Chine de l'Organisation. Nous n'avons aucune

raison de croire qu'il n'est pas employé actuellement dans le même but. On aura beau multiplier les sophismes pour nous convaincre du contraire, il a été amplement démontré au cours du débat qu'aucun nouvel Etat ne demandait à entrer aux Nations Unies et qu'aucun Membre de l'Organisation n'allait en être expulsé. Il semble presque superflu, à cette étape, de dire que la question dont nous nous occupons est celle de savoir si la Chine peut être valablement représentée par un gouvernement qui, depuis 20 ans, n'a plus d'autorité sur le territoire qu'il prétend représenter.

23. On a beaucoup parlé d'objectivité et de justice dans cette affaire. Pour nous, l'objectivité ne se situe pas à égale distance de la vérité et du mensonge. En fait, il est impossible de choisir avec impartialité entre la justice et l'injustice. Pendant trop longtemps, on a commis une injustice envers la République populaire de Chine en maintenant une fiction et en lui refusant son droit légitime de représentation. Maintenant que nous semblons enfin avoir pris conscience de la réalité, nous devons assumer l'entière responsabilité de cette prise de conscience et ne pas persister dans une erreur dont le seul effet serait de maintenir la République populaire de Chine en dehors des Nations Unies.

24. Reconnaissons-le : de la décision tendant à rétablir tous les droits de la République populaire de Chine et à reconnaître le représentant de son gouvernement en tant que seul représentant légitime de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, il s'ensuit qu'il ne saurait y avoir de place dans cette organisation pour les représentants du régime de Tchang Kai-chek. Nous espérons sincèrement qu'après tant d'années l'Assemblée saura se racheter et affirmer les principes de la Charte en rejetant la proposition de la double représentation, rétablissant ainsi la légalité et veillant à ce que justice soit faite; nous le lui demandons instamment.

25. M. TARABANOV (Bulgarie) : Des efforts ont été faits au cours du présent débat pour semer la confusion sur la question en discussion, le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

26. Dans le passé, on a essayé d'en faire une question importante en prétendant qu'il s'agissait de l'admission d'un nouveau Membre. Dans la présente discussion, on a parlé de l'expulsion d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'autodétermination des peuples, et l'on a introduit beaucoup d'autres notions alors que les données de cette question demeurent simples et claires. Il s'agit de savoir qui représente la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

27. Il y a plus de 20 ans déjà — depuis que la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies est posée devant l'Assemblée générale —, la République populaire de Bulgarie a adopté et maintenu une position claire et ferme sur ce problème, position qui répond aux développements progressifs du monde et aux réalités contemporaines.

28. De même que les autres pays socialistes, notre pays, dans la mesure de ses possibilités, a constamment travaillé pour le rétablissement des droits légitimes de la République

populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, pour l'expulsion de ceux qui, avec la complicité de certaines puissances occidentales — les Etats-Unis en tête —, en occupant illégalement sa place, prétendaient et prétendent encore représenter la Chine à l'Organisation.

29. Toutes les fois que le problème de la représentation de la Chine a été posé durant les sessions de l'Assemblée générale, sur l'initiative d'un pays ou d'un autre, la délégation de la République populaire de Bulgarie a fermement défendu la position de son gouvernement : il n'y a qu'une Chine, la République populaire de Chine, et Taiwan fait partie intégrante et inséparable de celle-ci.

30. Nous nous sommes toujours opposés à toutes les tentatives faites sous différents prétextes et avec une argumentation reposant sur des interprétations partiales et souvent très subtiles de certains principes de la Charte, ayant pour objet d'établir un semblant de base pour asseoir la thèse des deux Chines. Bien des pays, partagés entre l'attachement à leur alliance avec les Etats-Unis et leur sens des réalités, ont tenté de trouver une solution à leur difficulté par la création de la thèse des deux Chines. La grande majorité s'est rendu compte cependant que toute tentative en vue de trouver une solution par la division de la Chine en deux parties n'est pas réaliste, n'est pas une solution du tout. Au contraire, cela soulève de nombreuses difficultés, de nouveaux et grands problèmes pour les Nations Unies et pour la paix du monde. Un grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, récemment libérés du joug colonial, n'ont parfois pas la possibilité de s'opposer aux tentatives et aux manoeuvres de division venant de l'extérieur, et si on commençait à diviser certains de ces pays, cela créerait des dangers pour leur intégrité.

31. L'évolution rapide de l'opinion publique mondiale sur la représentation de la Chine, le courant puissant pour faire des Nations Unies une organisation plus efficace, adaptée aux besoins et aux nécessités du monde contemporain, d'en faire une organisation universelle, ont exercé une influence salutaire même sur les plus récalcitrants parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis ont commencé à réaliser que, dans ces conditions, il n'était plus possible, même en recourant aux vieux artifices de procédure, de s'opposer efficacement à ce courant puissant et irrésistible de l'opinion publique mondiale pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. Quoique très important, le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU n'est qu'un problème de pure procédure. Les tentatives visant à faire d'un des aspects seulement de ce problème — l'évacuation du siège de la Chine occupé illégalement par la clique de Tchang Kai-chek afin de nettoyer la place — une question importante ne sont qu'un nouvel artifice qui n'a pour seul et unique but que d'ajourner une solution historique désormais inévitable.

32. Pleinement conscients que, même s'ils réussissaient à mettre de nouveaux obstacles à l'entrée immédiate de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, ce ne serait que des obstacles temporaires, les Etats-Unis cherchent, par des manoeuvres de ce genre, à créer une certaine image de leur politique. Ils essaient de

donner l'impression que, même en cas de changements brusques dans leur politique, ils n'abandonneront pas leurs amis, tels que la clique de Tchang Kai-chek et autres régimes réactionnaires rejetés par leurs peuples.

33. Que les Etats-Unis tentent de bloquer temporairement la solution immédiate du problème, cela est parfaitement compréhensible. Ils cherchent à sauver la face, à rassurer les régimes et les gouvernements réactionnaires et à leur prouver qu'ils trouveront toujours un appui et un allié dans les Etats-Unis en cas de détresse et surtout quand leurs peuples n'en voudront plus.

34. La tentative faite pour remporter à l'ONU une victoire de procédure en faveur de la clique de Tchang Kai-chek, alors qu'elle a perdu la bataille contre le peuple chinois tout entier, est une manoeuvre vouée certainement à un échec complet. Désormais, rien ne peut empêcher l'entrée de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, rien ne peut l'empêcher d'y occuper sa place. Les Etats-Unis en sont pleinement convaincus et ont déjà fait la part du feu; les intéressés s'en apercevront au moment du règlement des comptes. Le projet de résolution A/L.633 et Add.1 et 2, présenté par les Etats-Unis, en est la preuve. Il y est affirmé que la République populaire de Chine a le droit d'être représentée à l'Organisation des Nations Unies, notamment comme l'un des membres permanents du Conseil de sécurité.

35. Les termes du projet de résolution présenté par les Etats-Unis sont donc suffisamment clairs : il prévoit, sans bien entendu la mentionner expressément, l'expulsion des représentants de Tchang Kai-chek du siège permanent qu'ils occupent au Conseil de sécurité. Les Etats-Unis savent parfaitement bien que ce qu'ils tentent de faire accroire à l'Assemblée générale — augmenter d'une unité le nombre des Membres de l'ONU par le seul vote de l'Assemblée générale — est en contradiction complète avec la Charte. Cela est illégal et par conséquent inacceptable pour les Nations Unies. Pour créer un nouveau siège à l'Organisation des Nations Unies, on le sait, il faut d'abord une décision du Conseil de sécurité, entérinée ensuite par une majorité des deux tiers de l'Assemblée générale. Les Etats-Unis ne se font donc pas d'illusions et savent que ce nouvel artifice fera long feu.

36. Néanmoins, par cet artifice, les Etats-Unis tentent d'atténuer l'effet de leur décision de reconnaître enfin la réalité. Suivant le vieil adage : "Faire de nécessité vertu", ils ont maintenant décidé de s'apercevoir de l'existence de la République populaire de Chine.

37. Passionné et pathétique à la fois dans son discours devant l'Assemblée générale [1966ème séance] — nous aurions voulu que de tels efforts fussent employés à la défense d'une plus noble cause qu'à la division de la Chine —, le représentant des Etats-Unis a cependant déclaré que l'heure était venue d'avoir la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Il est étonnant de noter que les Etats-Unis s'aperçoivent maintenant que la République populaire de Chine pourrait participer et contribuer à l'oeuvre des Nations Unies. On se demande pourquoi l'heure serait venue maintenant et ne l'était pas il y a 20 ans. En effet, la République populaire de Chine existait déjà il y a 20 ans; sa population d'alors était déjà

environ le quart de celle du monde, et son territoire était le même qu'aujourd'hui. Cette attitude de la part des Etats-Unis n'est-elle pas la conséquence de l'application de la doctrine Nixon, dernièrement inaugurée, dont l'un des principes fondamentaux est l'existence de divergences dans le camp socialiste ?

38. D'après la revue *U.S. News & World Report*, malgré les dénégations du président Nixon, les Etats-Unis cherchent activement à tirer profit de leurs dernières démarches avec la République populaire de Chine.

39. Un journaliste très connu aux Etats-Unis, C. L. Sulzberger, a découvert un peu plus les batteries américaines dans un article intitulé "*Negotiating in a New Light*" et paru dans le *New York Times* du 17 octobre 1971, où il écrit :

"L'un des diplomates français les plus avisés que je connaisse avait prédit il y a huit mois : "Si les Etats-Unis et la Chine trouvent un moyen de rapprochement, nous verrons s'ouvrir la voie à la solution du problème d'Indochine, et les autres pays, y compris l'Union soviétique, devront l'accepter."

"Ce que craignent le plus le Nord-Viet-Nam et le Vietcong, c'est une entente entre les Etats-Unis et la Chine qui pourrait les isoler militairement.

"Le but évident de la récente visite du Président de l'Union soviétique, M. Podgorny, à Hanoi était de confirmer l'appui soviétique. Mais si la Chine réduit à nouveau sur son territoire les transports de marchandises soviétiques à destination du Nord-Viet-Nam — comme elle l'a fait dans le passé —, le problème d'Hanoi deviendra plus difficile.

"...

"Certaines indications laissent prévoir qu'une sorte d'accord pourrait être élaboré au cours des prochains mois entre Washington et Pékin³ ..."

Cette citation se passe de commentaires.

40. Cependant, des renseignements fournis par les moyens d'information ainsi que des déclarations et des prises de position officielles font penser que certains milieux, aux Etats-Unis, s'attendent à des développements politiques de nature à favoriser leurs desseins en Asie, en échange de la levée d'une hypothèque vieille de 20 ans, pour permettre à la République populaire de Chine d'occuper la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies.

41. Si c'est dans cette intention que les Etats-Unis se livrent à des manoeuvres de dernière heure, l'autre partie certainement son mot à dire. Nous sommes certains que les communistes chinois ne peuvent pas se prêter à ces manoeuvres, c'est-à-dire chercher à récupérer ce qui leur appartient de droit en acceptant de maintenir les divergences existantes entre pays socialistes, et faciliter ainsi les buts de la politique américaine.

³ Cité en anglais par l'orateur.

42. La République populaire de Chine a le droit d'être à l'Organisation des Nations Unies et elle y sera. Rien ne peut arrêter le mouvement qui l'amènera à prendre sa place dans l'Organisation mondiale. Une contribution dans ce sens sera un vote massif en faveur du projet de résolution A/L.630 et Add.1 et 2, présenté par l'Albanie, l'Algérie et un certain nombre d'autres pays. Cela implique aussi, bien entendu, un vote massif contre les deux projets de résolution — A/L.632 et Add.1 et 2, A/L.633 et Add.1 et 2 — présentés par les Etats-Unis et certains autres pays. Un tel vote servira à amener immédiatement la République populaire de Chine à l'ONU; en même temps, il favorisera la cause de la paix et l'oeuvre des Nations Unies.

43. M. PANYA (Laos) : Le Gouvernement royal du Laos estime que la question qui figure au point 93 de l'ordre du jour, à savoir le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, est une question qui revêt une grande importance.

44. Comme l'avait déclaré notre premier ministre, il y a quelques semaines du haut de cette tribune :

“La première caractéristique de notre organisation est l'universalité, et il n'échappe à personne que cet objectif ne sera jamais atteint tant qu'un peuple de 750 millions d'habitants ne participera pas à nos travaux. La lacune est d'autant plus significative que non seulement ce peuple et ce pays ont le droit inhérent de dire leur mot dans les affaires internationales, mais que notre organisation ne pourra accomplir de grands progrès que si ce peuple et ce pays consentent, dans le respect de la Charte et des Etats Membres, à donner leur coopération sincère et loyale. Car c'est un peuple riche de culture, un pays de grandes dimensions dont le potentiel est immense, dont les réalisations commandent le respect et l'admiration. Ma délégation et mon gouvernement ont, sur ce point précis, une position dénuée d'équivoque.

“A l'heure convenue, nous déclarerons que nous soutenons l'admission de la Chine populaire au sein de notre organisation et . . . nous souhaiterons aussi qu'elle occupe un siège permanent au Conseil de sécurité.” [1943ème séance, par. 33 et 34.]

45. L'heure est maintenant arrivée, et ma délégation est prête à confirmer par un vote la position prise par notre gouvernement. Nous voterons donc pour l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et nous voterons aussi en faveur de la recommandation visant à lui attribuer un siège permanent au Conseil de sécurité.

46. La position de mon gouvernement est solidement fondée à la fois sur le concept et sur les préceptes de la Charte elle-même. Pour assurer l'universalité de l'Organisation, il n'est pas possible de tenir à l'écart de ses assises une population qui représente le quart de celle du globe, et, pour assurer l'avancement rapide et harmonieux de ses travaux, il n'est pas possible non plus de négliger la contribution d'un peuple dont on s'accorde à reconnaître le mérite et les réalisations, dans le passé comme dans le présent.

47. La place de grande puissance asiatique qu'occupe la République populaire de Chine dans une région névralgique

secouée depuis de longues années par des hostilités continues rend encore plus paradoxale son absence de notre organisation, au sein de laquelle nous avons recherché en vain jusqu'ici tous les moyens possibles d'éteindre la guerre dans le Sud-Est asiatique.

48. Il y a aussi d'autres raisons qui poussent ma délégation à soutenir de son suffrage l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et au siège permanent du Conseil de sécurité. C'est la politique de bon voisinage et de coexistence que pratique sans faillir mon gouvernement. Le Laos a une frontière commune avec la République populaire de Chine et entretient avec elle, depuis bientôt 10 ans, des relations diplomatiques. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, il n'y a jamais eu entre le Laos et la Chine de différends ayant conduit à un conflit armé. C'est un fait remarquable de l'histoire qui gagnerait certainement à être connu et constitue un exemple qui devrait être suivi. C'est pourquoi nous avons cru utile de le signaler à notre assemblée.

49. Sur l'admission de la République populaire de Chine à notre organisation, ma délégation a noté qu'il n'y a point de voix divergente. Tous les représentants qui se sont succédé à cette tribune l'ont déclaré, et il est probable que ceux qui suivront feront de même.

50. A côté de cet accord quasi unanime, de ce désir, de ce souhait partagé par tous subsiste cependant une divergence qui s'affirme de plus en plus irréductible. Il s'agit de savoir si, comme conséquence de l'admission de la République populaire de Chine à l'ONU, il y a lieu d'y maintenir ou d'en exclure la République de Chine, qui est représentée à l'Organisation depuis la fondation de cette dernière.

51. Depuis le début de la discussion, c'est-à-dire pendant une semaine entière, des plaidoieries animées, parfois passionnées, ont été prononcées sur ce point. Aucun argument n'a été négligé, aucun exemple n'a été oublié, aucun antécédent n'a été ignoré par les parties pour soutenir leurs thèses respectives.

52. Je m'empresse de dire tout de suite que mon gouvernement n'adopte ni ne pratique la théorie des deux Chines, non plus que celle d'une Chine et d'un Taiwan. La vérité profonde est que nous sommes respectueux de la Charte et des principes qui régissent les relations internationales, notamment la non-ingérence dans les affaires internes des autres Etats. C'est la base inébranlable de notre politique et celle que nous souhaitons qu'on applique à notre égard, en retour.

53. Cela étant entendu, ma délégation désire faire part à l'Assemblée des considérations suivantes.

54. Premièrement, la question de la représentation de la Chine figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plusieurs années et les longues discussions qu'on lui a consacrées n'ont jamais pu faire émerger une solution ni même un commencement de solution. Aujourd'hui, au contraire, les prémisses sont favorables et un accord possible est à la portée de la main.

55. Deuxièmement, la sagesse universelle a toujours recommandé, devant une question difficile, complexe et

controversée, de procéder par étapes, en faisant preuve de calme et de patience, en profitant des moindres résultats acquis pour élargir le terrain d'entente. La question qui nous préoccupe est précisément celle qui a fait couler beaucoup d'encre et aussi, il faut bien le dire, beaucoup de salive. Notre mémoire n'est pas si courte que nous en oublions les positions nettement tranchées, les déclarations enflammées, véhémentes, les invectives même, dans certains cas, échangées à ce sujet. Avons-nous l'intention d'accomplir aujourd'hui un miracle et, par l'adoption d'une résolution, d'instaurer sur le champ une situation idéale de paix et de concorde à la place d'une situation de conflit qui a existé depuis un quart de siècle ? A vouloir atteindre d'un seul bond la solution complète, idéale, n'allons-nous pas étouffer l'espoir qui vient de naître ?

56. Troisièmement, à l'heure où les peuples des pays que diverses circonstances ont divisés, en Europe comme en Asie, se rendent compte de l'inanité de leurs querelles et s'efforcent de trouver une base de réconciliation et de concorde, soutenus dans cette perspective par toute l'arène internationale, n'allons-nous pas, par une résolution inadéquate et inappropriée, saper ces louables efforts et, pour revenir au cas du peuple chinois, cristalliser une hostilité qui n'a malheureusement que trop duré ?

57. Quatrièmement, le mode de représentation du peuple chinois à l'Organisation des Nations Unies est sans nul doute du ressort de ce peuple lui-même. En voulant indiquer et imposer son point de vue, qui est peut-être sincère et louable, notre assemblée ne va-t-elle pas excéder le cadre de ses conseils et de ses recommandations ? N'est-ce pas là ce qu'on appelle une question interne ?

58. Ma délégation, en tout cas, peut parler sur ce point en pleine connaissance de cause. Si le Laos a connu jusqu'à ce jour des difficultés insurmontables, c'est parce que des peuples et des pays s'immiscent dans nos propres affaires. Si le peuple laotien était laissé à lui-même, il y a longtemps que les difficultés intérieures, au Laos, auraient disparu, il y a longtemps que les hostilités entre différentes factions politiques auraient cessé et que la paix et la réconciliation auraient été restaurées dans le royaume.

59. Afin d'éviter toute équivoque et de prévenir toute interprétation tendancieuse que seraient tentés de faire certains pays ou certaines formations politiques, je désire réaffirmer ci-après la position de mon gouvernement.

60. Ma délégation votera pour l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Elle votera également pour la recommandation tendant à lui octroyer un siège permanent au Conseil de sécurité. En ce qui concerne ce qu'on appelle la double représentation, le maintien de la République de Chine dans l'Organisation ou son retrait, ma délégation estime qu'il convient de laisser au peuple chinois lui-même d'en décider en toute liberté, comme nous désirons nous-mêmes résoudre en toute liberté, au Laos, nos propres problèmes. En conséquence, nous nous ferons un devoir de nous abstenir de nous prononcer sur ce point.

61. M. TÉRENCE (Burundi) : Voilà qu'il s'est écoulé un intervalle de neuf jours bien comptés depuis ma dernière intervention [1965ème séance] devant cette impression-

nante assemblée. A cette occasion, la délégation burundaise s'est employée à dresser et à défendre un vaste répertoire d'arguments péremptoirs en faveur de la présence sans restriction de la République populaire de Chine en ce forum.

62. Aujourd'hui, fortement réconfortée par le progrès accéléré vers l'heureuse date fatidique du recouvrement de ses droits par Pékin au sein de cet aréopage, ma délégation est de nouveau appelée à confirmer et à renforcer le thème qu'elle a développé sur la Chine il y a moins de 10 jours. Ce thème comporte deux aspects indissolubles, à savoir la représentation à l'ONU et l'indivisibilité de la nation chinoise.

63. Depuis que le Burundi a reconquis la plénitude de sa souveraineté et de son indépendance par la proclamation de la République, il s'est toujours comporté en ardent disciple de la Charte des Nations Unies et du droit international, tout en mettant ses actes à l'unisson des postulats de l'histoire. C'est ainsi qu'à l'abri des influences antagonistes qui, par moments, ébranlent notre organisation, mon gouvernement s'est attaché avec une indéfectible diligence aux caractéristiques intrinsèques de toute nation.

64. Le peuple, le territoire et, partant, la représentation diplomatique constituent la trilogie des composantes essentielles de toute collectivité ayant qualité d'Etat.

65. Fermes dans notre foi en l'Organisation, le 13 octobre, devant cette assemblée, nous affirmions qu'aux termes de la Charte et plus particulièrement de son Article 2, le Gouvernement burundais agirait en contradiction avec elle et se déroberait aux impératifs tant politiques que juridiques s'il retirait ou restreignait son appui à l'entité indivisible, à la souveraineté imprescriptible et à l'intégrité territoriale de la République populaire de Chine.

66. Pour situer le problème dans son vaste et unique contexte, j'éprouve un besoin incontrôlable d'établir un parallèle, ou, mieux, de personnaliser le cas de la Chine. Les 131 Etats Membres sont tous habilités et prêts à défendre, à tout prix et à juste titre, l'indivisibilité de leurs peuples, l'intégrité de leurs territoires et l'identité de leur représentation dans la diplomatie bilatérale comme dans la diplomatie multilatérale. L'histoire ancienne et actuelle est là pour témoigner du fait que les Etats ont toujours préféré opter pour la guerre avec toutes les fâcheuses conséquences qu'elle comporte plutôt que de sacrifier ou de concéder un seul des trois critères fondamentaux que j'ai relevés ci-dessus.

67. Quelle que soit son immensité ou son exigüité géographique, quelle que soit son ampleur ou sa petitesse démographique, aucun gouvernement ne pousserait sa largesse jusqu'à renoncer, au profit d'un Etat tiers, à une portion de son territoire ou à une partie de sa population. Si les autres gouvernements se révèlent incapables d'un tel désintéressement, pourquoi les Nations Unies se croiraient-elles mandatées pour exiger de la seule Chine une telle abnégation ?

68. Si les droits et les attributs inhérents à toute souveraineté nationale authentique sont reconnus à tous les autres Etats, en vertu de quoi notre organisation serait-elle

habilité à priver la République populaire de Chine des prérogatives inaliénables et universelles dont jouissent tous les gouvernements sur la totalité du territoire national, sur tous les citoyens et sur toute la diplomatie ?

69. La double représentation non seulement équivaldrait à une profonde humiliation injustement infligée à un Etat Membre, mais aussi inaugurerait la première phase d'une ère périlleuse de deux poids et deux mesures au sein de la communauté mondiale.

70. Si cette assemblée, dans la pire des hypothèses, avalisait une double représentation chinoise, elle favoriserait par la même l'éclosion future d'une pluralité de représentations pour les entités nationales.

71. Face à des éventualités aussi amères, cette assemblée serait-elle en mesure de garantir qu'elle appliquerait la règle et imposerait le sort que prônent certaines thèses ? Car, le précédent ayant été créé, toute rétractation signifierait un machiavélisme et un opportunisme sous la poussée desquels l'Assemblée serait amenée à adopter des attitudes contradictoires selon les intérêts du moment.

72. Le cas de la Chine est unique — nous dira-t-on — et ne saurait se répéter ailleurs. Nous n'accepterons cet argument que partiellement. Nous reconnaissons les caractéristiques propres au problème chinois. Il n'est cependant pas exclu que des cas analogues se produisent au sein des autres collectivités étatiques sous les différentes étiquettes que le génie politique et la subtilité humaine sont capables d'inventer.

73. Le terrain étant déblayé, nous en venons maintenant au coeur même du sujet à son stade actuel.

74. Nous pliant à l'éblouissante réalité que la Chine est Membre fondateur et est demeurée Membre de l'ONU, nous ne pouvons échapper à cette autre aveuglante réalité que la République populaire de Chine n'est pas prête à accepter l'espèce de cooptation par d'autres Membres que certaines théories visent à lui imposer. Envisager le rétablissement de la Chine dans ses droits dans une telle perspective serait biaiser dans le meilleur des cas, agir de façon incompatible avec la justice et la raison, voire dénaturer le problème.

75. L'objectif auquel tendent nos efforts n'a qu'un nom, la légitimation de la représentation de la République populaire de Chine. Loin d'équivaloir à l'admission d'un Membre au prix de l'expulsion d'un autre, cette légitimation édifie un tremplin vers la nouvelle fraternisation des fils et des filles d'une patrie unicellulaire. Dès lors, cette unicité de la Chine doit se traduire et se concrétiser à l'Organisation des Nations Unies. En droit comme en fait, c'est au Gouvernement de Pékin qu'est exclusivement dévolu le pouvoir représentatif dans le concert des nations.

76. Pour atteindre l'objectif poursuivi, il est indispensable de recourir à des moyens qui non seulement permettent de l'atteindre, mais aussi lui soient conformes. Il serait superflu de souligner combien il est nécessaire de vouloir les moyens si l'on veut la fin.

77. Se conformant à cette maxime, la délégation burundaise ne se départira pas de sa pratique traditionnelle qui

consiste à écarter, par un vote négatif, toutes les propositions, projets de résolution ou procédures qu'elle considère comme des pierres d'achoppement dressées contre la présence effective et immédiate de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. En revanche, elle se prononcera en faveur du seul projet de résolution qui milite pour le rétablissement des droits légitimes d'une Chine unique en voie de réunification. Nous entendons, par ce geste, contribuer à lever l'hypothèque qui pèse sur les droits sacrés de la République populaire de Chine.

78. Peut-être convient-il de se poser une question à tous égards inévitable. Vingt ans durant, la République populaire de Chine s'est irréductiblement et obstinément refusée à scinder sa représentation en deux catégories, malgré une Assemblée générale en majorité hostile. Ne serait-il pas miraculeux que cette même Chine s'empresse aujourd'hui de sacrifier, par un sursaut d'altruisme, ses droits et ses principes, alors que la communauté mondiale se prononce à l'unanimité pour sa venue, qui est désormais une inéluctable fatalité ?

79. Oui, le destin de l'humanité réclame non pas une simple association, mais bien une participation active et effective de la République populaire de Chine à la conduite des affaires mondiales. Comment, en effet, peut-on résoudre l'angoissant drame humain provoqué par les événements survenus au Pakistan oriental sans la participation prépondérante de la Chine ? Le parachèvement de la décolonisation comme l'éradication du racisme en Afrique, le développement comme le désarmement, bref, la paix comme la survie de notre espèce, voilà autant de nécessités pressantes qui militent fortement en faveur du rôle de la République populaire de Chine.

80. Cet immense pays, pourvu qu'il recouvre ses droits, apportera une puissance et exercera une influence qui vont peser lourd dans le monde. Le Burundi, assurément, salue l'imminence de cet événement avec joie et confiance. Il y voit un élément qui, au même titre et en même temps que l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, est désormais nécessaire à l'équilibre général. Il y voit aussi un renforcement décisif de l'universalité de notre organisation à l'avantage de tous ses membres. Je ressens cela profondément à l'instant où je m'adresse à cette assemblée; je suis convaincu qu'il y a là un élément qui, dans le monde d'aujourd'hui et dans celui de demain, est essentiel à la race humaine, essentiel au développement de l'univers, à son équilibre, à son progrès et à sa paix.

81. L'entrée de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies marque pour le Burundi un tournant historique sur le plan bilatéral. Grâce aux institutions républicaines dont le Burundi s'est doté il y a cinq ans, nos deux pays viennent de renouer les liens qu'une monarchie vouée à l'impuissance avait failli compromettre. Pour donner un cachet de haute solennité à la mesure de ce nouvel épisode intervenu dans les relations burundo-chinoises, mon gouvernement a tenu à synchroniser sa déclaration sur la Chine, le 13 octobre dernier, devant cette assemblée, et la diffusion, à Bujumbura et à Pékin, du communiqué conjoint et simultané annonçant la réouverture des représentations diplomatiques dans les deux capitales, au niveau des ambassadeurs, la veille du cinquième anniversaire de la proclamation de la République du Burundi, qui sera célébré le 28 novembre prochain.

82. Comme nous l'avons dit à l'Assemblée générale, la rentrée de la République populaire de Chine à l'ONU sera pour nous un prélude au règlement définitif d'un problème national vieux de 22 ans. Abordé sous cet angle, le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine ne viserait pas, à notre avis, à frapper d'ostracisme une partie de la Chine ni à opposer les citoyens d'une même patrie. En fin de compte, c'est à la magnanimité de la métropole chinoise et à la diaspora formosane qu'appartient la réconciliation fraternelle et définitive, sans mesures vengeresses, conformément à la sagesse chinoise selon laquelle "l'eau ne reste pas sur les montagnes ni la vengeance dans un grand coeur".

83. A ceux qui ont été séparés de la mère patrie, que soit garantie, si possible par la médiation des Nations Unies, la récupération du droit de cité; et combien est-il enviable pour eux de se rallier au génie de la gigantesque Chine nouvelle et réunifiée, dont le poids et le destin atteignent des proportions planétaires !

84. Certes, lorsque des thèses divergentes ou, *a fortiori*, contradictoires sont en présence, leurs protagonistes respectifs sont en droit de les défendre avec ardeur et avec bravoure. En l'occurrence néanmoins, la réintégration de la République populaire de Chine au sein de cette organisation ne devrait être interprétée ni comme une défaite pour les uns ni comme une victoire pour les autres. Cet événement sera un triomphe retentissant pour la paix et pour l'universalité. Il n'y aura donc ni perdants ni gagnants; il n'y aura que la victoire des Nations Unies et donc, en fin de compte, de tous les Membres de cette organisation.

85. Nous voilà donc à la veille d'un nouvel équilibre mondial qui sera d'autant plus bénéfique que les dirigeants de la République populaire de Chine nous édifient par leurs vertus politiques qui, en heureux contraste avec leur gigantisme évident dans tous les domaines, répugnent à la mégalomanie pour s'adonner à la magnanimité.

86. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Nous ne discutons pas aujourd'hui de l'admission d'un nouvel Etat à l'Organisation des Nations Unies car, si tel était le cas, nous serions saisis d'une recommandation du Conseil de sécurité en vertu du paragraphe 2 de l'Article 4 de la Charte. Nous ne parlons pas non plus de l'expulsion d'un Etat Membre, car, dans ce cas également, nous serions saisis des recommandations du Conseil de sécurité en vertu de l'Article 6 de la Charte. Il est inévitable que ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont décidé de ne pas tenir compte de ces deux faits essentiels se soient trouvés la proie de contradictions, de propositions non constitutionnelles, de procédures dénaturées et de doctrines fausses. Plusieurs orateurs avant moi ont exposé et analysé ces doctrines; je ne vais donc pas répéter leurs arguments.

87. Nous avons espéré qu'étant donné les tendances récentes, dont nous nous félicitons, toute idée de compliquer par toutes sortes de manigances la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies aurait été abandonnée. Malheureusement, non seulement tel n'a pas été le cas, mais encore le danger de l'expulsion d'un Etat Membre a été mentionné alors que ce danger n'existe pas. On s'est abrité derrière la phrase qui demande l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-chek comme

s'il s'agissait ici vraiment d'une expulsion. Le représentant des Pays-Bas et d'autres représentants ont réfuté facilement cet argument — si l'on peut appeler cela un argument — en signalant que cette phrase qui se trouve dans le projet de résolution A/L.630 et Add.1 et 2 n'est qu'une simple mesure découlant automatiquement du rétablissement des droits de la République populaire de Chine et n'a rien à voir avec l'expulsion d'un Etat Membre. Le texte est assez clair et parle de l'expulsion des représentants de Tchang Kai-chek simplement parce que leur présence est illégale.

88. Le simple problème qui nous est posé est qu'il n'y a qu'une seule Chine, et cette Chine est la République populaire de Chine. Il n'y a aux Nations Unies qu'un seul siège chinois et c'est la République populaire de Chine seule qui y a droit. L'Inde a reconnu cette vérité évidente dès 1949 et a constamment défendu le droit de la République populaire de Chine à être l'unique représentant de la Chine aux Nations Unies. Donc, nous voterons pour le projet de résolution A/L.630 et Add.1 et 2 et contre tous les autres projets de résolution, amendements et motions de procédure qui auraient directement ou indirectement pour effet de retarder ou d'embrouiller le problème simple dont j'ai parlé. Nous attendons avec intérêt le jour où la République populaire de Chine prendra sa place parmi nous, une place qui lui revient de droit, de la même façon que nous attendons le moment où des relations meilleures s'établiront entre l'Inde et la Chine. Plus tôt ces espoirs seront réalisés, mieux cela vaudra.

89. On a beaucoup épilogué sur le réalisme. A notre avis, rien ne serait plus irréaliste que de retarder davantage la pleine participation de la Chine aux Nations Unies par ses représentants appropriés, c'est-à-dire ceux du Gouvernement de la République populaire de Chine. Il y a plusieurs façons de parvenir à des solutions réalistes, mais celles-ci ne peuvent certainement pas être atteintes en discutant de la nature ou du caractère des différentes parties de l'Etat chinois ou bien encore en tentant de décider ce que ces parties doivent être ou ne pas être. Notre organisation est une organisation d'Etats souverains et notre devoir est simplement de décider que seule la République populaire de Chine peut représenter la Chine. Tous autres arguments ne peuvent que semer la confusion; nous espérons donc que toutes les délégations porteront leurs efforts sur la seule et unique question dont nous sommes saisis.

Déclarations concernant l'incident survenu à la mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le mercredi 20 octobre 1971 (fin)*

90. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

91. M. CHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, notre délégation s'associe entièrement à la déclaration indignée qu'a faite hier, de cette tribune, M. Malik, représentant permanent de l'Union soviétique [*1972ème séance*], lorsqu'il a protesté contre l'acte terroriste dirigé contre la mission soviétique auprès des Nations Unies. Il a eu entièrement raison de dire que les provocations inces-

* Reprise des débats de la 1973ème séance.

santes auxquelles sont en butte les employés des missions et des organismes soviétiques à New York et dans d'autres villes des Etats-Unis s'expliquent avant tout par la complaisance des autorités américaines envers les énergumènes de la bande fasciste et sioniste appelée "Ligue de défense juive".

92. Notre délégation proteste et s'indigne d'autant plus de cette situation que le bâtiment situé dans la 67ème Rue est la résidence de la mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et que l'acte terroriste en question a eu lieu pendant une réception organisée par la délégation ukrainienne dans ce bâtiment en l'honneur des délégations d'autres Etats Membres des Nations Unies. Lorsque les coups de feu ont éclaté, de nombreux délégués de l'Assemblée générale, ainsi que des employés du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, étaient présents à la réception.

93. La mission de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies a, maintes fois déjà, envoyé des notes de protestation à la mission des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite d'excès et de provocations de la part de la Ligue de défense juive. Cela n'a d'ailleurs eu aucun effet. Tous les ressortissants soviétiques travaillant ou vivant soit dans la 67ème Rue, soit dans d'autres quartiers de New York, sont, comme auparavant, exposés au danger.

94. J'en viens maintenant à certaines déclarations par lesquelles on a voulu déformer la nature des choses.

95. A des fins de spéculation politique, le représentant d'Israël a tenté d'utiliser l'une des pages tragiques de l'histoire de l'occupation de l'Ukraine par Hitler. A cette époque, dans la seule ville de Kiev, les fascistes ont fusillé et sauvagement torturé plus de 200 000 habitants. Dans la banlieue de Kiev, à Babi Yar, les hitlériens ont fusillé près de 130 000 personnes, parmi lesquelles près de 70 000 citoyens soviétiques de nationalité juive et presque autant d'Ukrainiens, de Russes, de Biélorussiens et de personnes d'autres nationalités. Nous pleurons tous ceux qui, indépendamment de leur nationalité, sont morts de la main des bourreaux fascistes, encore que le représentant d'Israël ne parle, on ne sait pourquoi, que de la mort de Juifs.

96. Je rappelle que l'Ukraine a perdu plus de 4 500 000 civils dans les territoires occupés par les fascistes. Les envahisseurs hitlériens ont détruit et pillé une partie considérable de nos richesses nationales. A l'issue de la guerre, notre peuple a dû, pendant longtemps, travailler de façon vraiment héroïque afin de faire renaître, sous les cendres et les ruines, des centaines de villes et des milliers de villages, d'entreprises, d'écoles, d'institutions pour enfants et d'hôpitaux. Mais notre peuple garde en son coeur la mémoire sacrée de ceux que la guerre a emportés.

97. En Ukraine, comme partout en Union soviétique, de majestueux monuments sont érigés à la mémoire des disparus. Le Gouvernement ukrainien a décidé d'élever un monument aux morts, victimes de l'occupation fasciste, à la place du monument provisoire de Babi Yar. Cette décision a été publiée dans la presse, et le représentant d'Israël ne pouvait l'ignorer. Il y a lieu de souligner à ce propos que ni

le représentant d'Israël ni aucun de ses semblables ne sauraient indiquer à notre peuple où et quand il faut ériger un monument, ni à la mémoire de qui il convient de le dédier.

98. Je dirai maintenant quelques mots sur le sionisme si ardemment défendu par le représentant d'Israël. Ce dernier a tenté de présenter la chose d'une façon telle que toute critique du sionisme apparaît comme une manifestation d'antisémitisme. Mais c'est là un procédé cher aux sionistes. Dans son argumentation du 21 octobre [1973ème séance], l'Ambassadeur de la République arabe syrienne a dévoilé la nature du sionisme. Il ne nous reste plus qu'à ajouter brièvement que le sionisme est une théorie raciste et réactionnaire que prêche et impose la bourgeoisie juive en vue de détourner les travailleurs de la lutte contre l'oppression capitaliste. Le sionisme est à la base de la politique impérialiste d'agression et d'envahissement poursuivie par les milieux dirigeants d'Israël.

99. Même un profane pourrait voir qu'il y a identité parfaite entre le sionisme et l'idéologie raciste du fascisme. Faut-il alors s'étonner de voir les sionistes des Etats-Unis et des autres pays appliquer dans leurs campagnes antisoviétiques et anti-arabes effrénées les méthodes dont usaient en leur temps les hitlériens ?

100. Nous protestons contre les actes provocateurs et terroristes de la Ligue de défense juive, et nous estimons que les autorités américaines doivent mettre fin de façon énergique aux activités de cette organisation de bandits fascistes.

101. M. EL-SHIBIB (Irak) [interprétation de l'anglais] : La délégation de l'Irak partage entièrement les sentiments de colère et d'indignation exprimés par la délégation de l'Union soviétique devant l'acte criminel qui a menacé la vie de quatre enfants innocents. Cet acte n'est pas isolé et je crains fort que ce ne soit pas le dernier.

102. La mission soviétique et d'autres missions accréditées auprès de l'ONU ont été l'objet d'une série d'actes criminels utilisant toutes formes de terreur : menaces, manifestations violentes, incursions dans les missions, attaques à la bombe et coups de feu. Les menaces et les appels téléphoniques obscènes ont été monnaie courante.

103. Ma délégation, qui partage les sentiments de l'Union soviétique, tient à informer cette assemblée qu'elle non plus n'a pas été à l'abri de ces actes criminels. Au début de cette année, deux bombes incendiaires ont été lancées la nuit contre la mission de l'Irak. Si ces bombes avaient entraîné les dommages qu'elles étaient supposées causer, les trois jeunes enfants qui dormaient tranquillement dans le sous-sol de la mission ne seraient pas en vie aujourd'hui. Je signale en passant qu'il s'agissait d'enfants américains.

104. La situation et le manque de sécurité que connaissent un certain nombre de missions accréditées auprès des Nations Unies sont devenus à tel point intolérables qu'il ne suffit pas simplement d'élever une protestation contre cette situation mais qu'il faut également trouver les moyens nous permettant d'y remédier.

105. M. Bush et d'autres représentants des Etats-Unis ont fait part de leur préoccupation, de leur sympathie et de

leurs bonnes intentions, tant ici que dans d'autres organes des Nations Unies. Nous apprécions pleinement leurs sentiments mais, si les sentiments, la préoccupation et les expressions de sympathie suffisaient pour mettre un terme à de tels actes, je n'aurais pas jugé nécessaire de venir ici prendre quelques minutes de votre temps à cette tribune.

106. L'ampleur et la violence de ces actes criminels n'ont fait qu'augmenter au lieu de diminuer. Les méthodes qui ont été utilisées jusqu'à présent se sont révélées être, dans certains cas, un encouragement à de tels actes. En ce qui concerne l'attaque qui a eu lieu contre la mission de l'Irak au début de cette année, personne n'a encore été appréhendé ni identifié, et encore moins écroué après avoir été l'objet d'une action en justice.

107. Selon nous, il existe une campagne concertée de dénigrement, de mensonges et de calomnies contre les missions des pays socialistes et arabes, une campagne qui est orchestrée de Tel-Aviv, reprise par les organisations sionistes et rapportée par la presse américaine et par une bonne partie de la presse occidentale. Cette campagne, selon nous, est responsable d'encourager ces criminels à l'extrémisme.

108. M. Bush a hier hésité à nommer ces organisations. Nous n'éprouvons ni hésitation ni honte à désigner les sionistes comme responsables de ces actes criminels. Les organisations sionistes respectables, ou prétendues respectables, qui ont exprimé leur désaccord envers les méthodes adoptées par la Ligue de défense juive, doivent partager la responsabilité. En effet, grâce à leur propagande et à leurs mensonges, elles n'ont fait qu'alimenter les sentiments extrêmes qui ont poussé la Ligue à ces actes criminels. Si la Ligue de défense juive constitue les crochets du serpent, l'organisation sioniste en fournit le venin.

109. Cette année, le Comité mixte officieux des relations avec le pays hôte a entendu de nombreuses plaintes de notre part ou de la part de bien d'autres délégations qui ont été les victimes de ces actes criminels. D'ailleurs, ces actes ne se sont pas limités aux délégations arabes et soviétiques; de nombreuses autres délégations ont été également menacées et attaquées, qu'il s'agisse de délégations européennes, africaines ou d'Amérique latine. Nous avons le sentiment que toutes nos discussions, toutes nos plaintes, n'ont pas eu le résultat escompté.

110. Nous avons aussi le sentiment que l'ampleur et le degré de ces attaques n'ont fait qu'augmenter au lieu de décroître. Nous pensons également qu'il faudrait prendre des mesures, ici, aux Nations Unies, pour étudier le problème et mettre fin à de tels actes. Nous estimons qu'aucune mission ne saurait fonctionner sans une atmosphère de sécurité et de tranquillité; aucune mission ne saurait fonctionner lorsque ses membres sont menacés d'être attaqués, que des enfants innocents risquent d'être tués dans leur sommeil par des balles, lorsque des bâtiments sont menacés d'être brûlés ou attaqués à la bombe.

111. Nous estimons donc que nous avons tous, collectivement, la responsabilité d'examiner cette question le plus sérieusement et de toute urgence afin de trouver les moyens de mettre un terme à cette situation. C'est une question qui n'intéresse pas seulement une délégation; ce n'est pas une question qui relève de positions partisans; ce n'est pas une

question politique; c'est une question qui intéresse directement la façon dont les Nations Unies peuvent travailler et fonctionner.

112. Par conséquent, ma délégation, en consultation avec d'autres délégations et en coopération avec elles, présentera bientôt une proposition d'inscription à l'ordre du jour d'un point à débattre d'urgence en séance plénière de l'Assemblée générale sur la sécurité des missions et de leur personnel⁴.

113. J'espère que, grâce à ce débat, nous pourrions traiter franchement de ce problème et trouver les moyens qui nous permettraient d'y faire face.

114. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de la série de droits de réponse entendus hier et aujourd'hui, on a avancé deux théories qui sont contraires au droit international, à la morale internationale et aux principes de la Charte des Nations Unies.

115. On a laissé entendre que, de tous les problèmes concernant les droits de l'homme, seul celui des droits de l'homme des Juifs, seul le problème de la discrimination et de l'oppression qui frappent les Juifs n'était pas de portée internationale. Toutes les autres questions affectant les droits de l'homme sont d'intérêt international. Elles sont débattues à l'Assemblée générale, dans ses commissions; des résolutions sont adoptées au sujet de ces questions, qui se présentent dans différents pays. Parfois des comités se rendent sur les lieux pour enquêter sur le sort tragique de peuples opprimés et privés de la jouissance de leurs droits fondamentaux. Tous les peuples, sauf les Juifs.

116. La tragédie, la discrimination constante, l'oppression des Juifs n'intéressent pas la famille des nations; c'est ce que nous avons entendu déclarer dans cette salle par un certain nombre d'orateurs qui m'ont précédé.

117. Or c'est exactement la situation que mon peuple, le peuple juif, a connue pendant des siècles. Pendant des siècles, on nous a refusé l'égalité avec les autres nations. Pendant des siècles, le monde s'est tu alors que nous étions victimes de discrimination et d'oppression. Dans certains pays comme la Russie tsariste, cette situation a donné naissance à un adage : "Tous, sauf les Juifs." Tous avaient des droits, tous pouvaient avoir des revendications légitimes, tous, sauf les Juifs. Mais il n'en sera plus ainsi. Nous ne nous taisons pas, nous ne pouvons plus nous taire. Les blessures infligées à mon peuple sont encore trop récentes pour que nous nous taisions. Chacun de nous, dans sa personne, dans sa famille, garde le souvenir physique de l'holocauste, de l'anéantissement de 6 millions de nos frères, auxquels le monde a assisté en spectateur silencieux. Et voilà pourquoi nous ne garderons plus le silence.

118. Ce n'est pas là un problème qui affecte Israël et Israël seul. Les droits humains des Juifs où qu'ils se trouvent, que ce soit dans les Etats arabes ou en Union soviétique, concernent le monde entier. Ils concernent l'opinion éclairée, les hommes de bonne volonté de tous les pays, les gouvernements qui appuient la Charte des Nations Unies, quelles que soient leur structure sociale, leurs croyances religieuses, leur race ou leurs convictions.

⁴ Distribué ultérieurement sous la cote A/8493.

119. Une autre théorie a été avancée et maintes fois répétée; elle est contraire elle aussi au droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies que nos gouvernements ont tous acceptés. Il s'agit de la théorie qui refuse au peuple juif un droit que possèdent toutes les nations de la terre : le droit à un mouvement de libération nationale, le droit à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté. Car le sionisme, c'est cela, c'est l'amour de Sion, le désir de revenir à Sion, en Israël, à Jérusalem. Pourquoi notre mouvement de libération nationale serait-il honni comme il l'a été ici ? Pourquoi nous refuserait-on un droit que possèdent toutes les autres nations du monde ?

120. Est-ce parce que le sionisme a une origine plus ancienne que certains mouvements de libération nationale plus récents ? Est-ce parce que mon peuple a été conquis non pas il y a 200 ans, non pas il y a 100 ans, mais il y a près de 2 000 ans ? Est-ce là une raison suffisante pour refuser au peuple juif le droit de recouvrer sa liberté et de vivre indépendant ? Est-ce parce que mon peuple n'a pas seulement été asservi mais déraciné et dispersé dans le monde entier ? Est-ce une raison pour nous refuser le droit de lutter comme toutes les autres nations l'ont fait plus récemment que nous, pour rétablir notre souveraineté, pour rentrer dans nos foyers, pour nous retrouver sur un pied d'égalité avec les autres nations ?

121. Pourquoi alors le sionisme est-il en butte au dénigrement, à la diffamation et aux injures ? Est-ce parce qu'il a fait ses preuves, comme certains autres mouvements de libération nationale ? Est-ce simplement parce qu'il nous a fallu 2 000 ans pour mener à bien notre lutte et retrouver l'indépendance sur la terre d'où nos ancêtres avaient été déracinés et dispersés ? Est-ce parce que nous avons su nous défendre contre l'attaque destinée à nous empêcher de recouvrer la liberté, attaque menée par tous nos voisins, supérieurs en force et en nombre ? Est-ce parce que nous avons réussi à repousser une autre attaque, plus récente celle-là, en 1967, dirigée contre notre droit d'exister en tant qu'Etat indépendant ?

122. Pourquoi nous dénierait-on les droits dont jouissent toutes les nations représentées en cette assemblée ? Pourquoi les porte-parole arabes montent-ils à cette tribune pour déclarer que, de tous les peuples du globe, l'un des plus anciens ne devrait pas avoir le droit de vivre indépendant sur une terre dont chaque colline, chaque vallée, chaque pierre sont liées à notre histoire et à notre être même ?

123. Entre tous les peuples, entre tous les représentants, ce sont les représentants des Etats arabes qui agissent ainsi. Qui a jamais contesté à la nation arabe son droit à la liberté, son droit de vivre dans l'indépendance ? Dix-sept Etats Membres arabes indépendants siègent aux Nations Unies. Tous représentent le grand, l'admirable monde arabe qui a tant donné à la civilisation. Cependant, au XXème siècle, alors que le peuple juif a souffert si longtemps de la discrimination, de l'oppression et des effusions de sang, les représentants arabes viennent à cette tribune pour nous refuser, pour nous contester le droit de recréer notre liberté sur cette petite parcelle de terre dont nous avons été déracinés autrefois.

124. Est-ce parce que nous avons tenu tête à l'impérialisme et au colonialisme de jadis bien avant qu'on n'ex-

plique dans les livres ce que sont l'impérialisme et le colonialisme ? Est-ce parce que nous avons dû payer pour avoir défendu les idéaux mêmes au nom desquels vous avez signé la Charte, vous et vos gouvernements ? Nous avons payé pendant 2 000 ans, par la violation de nos droits de l'homme et le déni d'une existence libre et indépendante dans notre propre pays.

125. Il est certes naturel que des heurts se produisent parfois entre les mouvements de libération nationale. Mais ces heurts peuvent-ils annuler la légitimité de l'un des mouvements en présence ? Même si les dirigeants arabes de ces dernières années, contrairement à ceux d'il y a un demi-siècle, ont jugé nécessaire, au lieu de saluer le retour des Juifs dans leurs foyers et le rétablissement de leurs droits, d'inciter leurs peuples à l'hostilité et au fanatisme et de poursuivre une guerre incessante contre nous, est-ce une raison suffisante pour dire, en 1971, que l'Etat juif est un usurpateur et que le peuple juif n'a pas le droit, comme les autres peuples, de vivre sa propre vie, de jouir de ses propres droits ?

126. Il y eut même un temps — il m'en souvient — où certains des représentants qui, aujourd'hui, nous refusent ce droit à un mouvement de libération nationale et insultent ce mouvement de libération nationale — l'amour de Sion, l'amour de notre pays, la prière, le désir ardent d'y retourner et d'y vivre en hommes libres — approuvaient eux-mêmes ce droit et parlaient en sa faveur aux Nations Unies, le comprenant, le proclamant ouvertement, clairement et sans équivoque, dans ces mêmes salles. Il y eut un temps où les représentants de l'Union soviétique disaient que le mouvement de libération juif en Palestine était victime d'une agression de la part des Etats arabes. Que s'est-il produit, depuis 1948, pour transformer ce même mouvement de libération nationale en un objet de diffamations, d'invectives et d'insultes, qui n'ont certainement pas leur place dans ces salles des Nations Unies ?

127. Nous ne voulons aucun mal à nos voisins. Nous saluons l'accession à l'indépendance de nombreux éléments de la grande nation arabe. Néanmoins, nous affirmons, nous continuerons d'affirmer et nous continuerons à défendre de toute notre âme, de tout notre cœur et de toutes nos forces le droit du peuple juif à cette même liberté, à cette même indépendance que connaît la nation arabe dans 17 Etats arabes indépendants.

128. Shakespeare a dit : "Le monde est une scène, tous les hommes et les femmes ne sont que des acteurs." C'est peut-être vrai, même à notre époque. Mais il est parfois nécessaire d'arracher le masque. Il y a en effet quelque chose qui va mal, et même très mal, dans notre organisation si le représentant de la Syrie, par exemple, peut monter à cette tribune pour nous donner à tous des leçons de comportement international; la Syrie qui a fait partie des Etats arabes qui ont envahi Israël en 1948 au mépris de la Charte et des résolutions des Nations Unies, la Syrie qui a envoyé à notre organisation un télégramme proclamant qu'il y aurait un massacre des Juifs, rappelant les massacres mongols; cette même Syrie qui reste à ce jour en état de guerre contre Israël; la Syrie qui refuse de participer aux efforts de paix des Nations Unies; la Syrie qui répudie le fondement, la base même de ces efforts de paix, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Et c'est elle

qui vient ici nous dire comment nous devons nous comporter, ou ne pas nous comporter, dans les relations internationales !

129. Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre organisation si le représentant de la Syrie peut monter à cette tribune et nous lancer à la figure les épithètes de "nazis", "fascistes", alors que cette même Syrie, après avoir collaboré avec l'Allemagne nazie, a attendu que la guerre soit finie pour déclarer la guerre à l'Allemagne quelques jours avant la date limite du 1er mars 1945 afin de pouvoir profiter des fruits de la victoire à laquelle tant de nations avaient sacrifié des millions de leurs concitoyens. C'est cette Syrie qui nous accuse d'être nazis, nous les victimes des nazis, les survivants d'un peuple décimé par la barbarie hitlérienne. C'est cette Syrie qui héberge encore un nombre considérable d'experts nazis qui conseillent son gouvernement, ses services de renseignements et ses forces armées. C'est cette Syrie qui a l'un des rares gouvernements du monde qui publient et distribuent le *Mein Kampf* de Hitler à ses unités militaires. Car c'est là que nous l'avons trouvé, justement sur ces hauteurs de Golan dont on a tant parlé hier sur un ton plaintif. Cette Syrie ose monter à la tribune et nous dire à nous, Juifs : "Vous êtes des nazis."

130. Je me demande si M. Tomeh se souvient de ce qu'on chantait dans les rues de Damas dans les années 40, lorsque le monde saignait sous l'occupation nazie ou dans la lutte de libération :

"Bala Missiou, bala Mister,
Bissama Allah, oua alard Hitler."
(Plus de Monsieur; plus de Mister,
Au ciel Allah, sur terre Hitler.)

Et s'il veut retrouver cela dans des documents, qu'il consulte — parce que sa mémoire pourrait faire défaut —, au cours de la soirée, la collection de documents réunie par Raoul Aglion, intitulée *The Fighting French* et publiée à New York en 1943.

131. Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre organisation si le représentant de la Syrie peut se lever, comme il l'a fait hier [1972^{ème} séance], pour nous dire à tous : "Je connais ce jeune intrus qui a pris possession du podium. Je le connais : il fait partie de la Ligue de défense juive. Il est juif", alors qu'il savait ou aurait dû savoir déjà que le jeune homme n'était pas juif, qu'il s'appelait McColgan, qu'il ne songeait à dire rien qui eût le moindre rapport avec la situation au Moyen-Orient, puisqu'il était venu parler de la Chine. Le représentant de la Syrie, hier, s'est élevé contre les manifestations internationales de préoccupation à l'égard des Juifs dans son pays. Comment pourrait-il en être autrement ? Comment la communauté internationale organisée ici aux Nations Unies, la presse, les organisations et les particuliers pourraient-ils ne pas se préoccuper de la tragédie des Juifs syriens, ce petit vestige d'une communauté ancienne et fière, qui ne compte plus que 4 500 personnes ? Quelle est leur situation ? Le représentant de la Syrie lui-même en a parlé lorsqu'il a lu une déclaration faite à la station de radio locale. Au XX^{ème} siècle, ces Juifs vivent dans des ghettos; ils n'ont pas le droit de s'éloigner de plus de 2 kilomètres de leur domicile; ils n'ont pas le droit d'avoir le téléphone; ils n'ont pas le droit d'avoir de compte en banque; ils n'ont pas le droit d'exercer de profession libérale; ils n'ont pas le droit de communiquer

avec le monde extérieur; ils n'ont même pas le droit, lorsqu'ils meurent, de léguer leur biens à leurs enfants. Ces Juifs vivent sous la menace constante de la persécution, des interrogatoires et de la torture pour ceux qui sont en prison. Dans la ville d'Al Qamishli, tout Juif doit se présenter au commissariat de police tous les jours. Parmi les manuels syriens encore en usage dans les écoles syriennes, le livre de lecture obligatoire pour les élèves de première année de l'enseignement primaire commence par la phrase : "Tous les Juifs sont des criminels et devraient être éliminés." Telle est la situation dont le représentant de la Syrie nous dit qu'elle est marquée par la protection et la défense des droits de l'homme. Telle est la situation qu'il voudrait que les Nations Unies acceptent comme n'étant pas de nature à préoccuper la communauté internationale.

132. Quant au sort des Juifs soviétiques, l'histoire même sur laquelle s'est appesanti aujourd'hui le représentant de l'Ukraine symbolise la profonde tragédie des Juifs en Union soviétique : l'histoire de Babi Yar. Et j'emprunterai les paroles d'un poète soviétique, Evgueny Evtouchenko, qui a écrit :

Il n'y a pas de monument au-dessus de Babi Yar —
La pente abrupte est la seule pierre tombale.
J'ai peur.
Aujourd'hui je suis aussi vieux que le peuple juif.
Il me semble maintenant que je suis juif.
Et crucifié sur la croix, je meurs
Et ce jour même je porte la marque des clous.
Il me semble être Dreyfus.
Les gens comme il faut me dénoncent et me jugent.
Je suis derrière des barreaux.
Je suis emprisonné, chassé, insulté, on me crache dessus !
Et des dames élégantes couvertes de dentelles de Bruges
Me donnent des coups de parapluie dans la figure.
Il me semble être un garçon à Byelostok,
Couché par terre dans le sang.
Dans l'odeur des oignons et de la vodka,
Frappé à coups de botte, je suis sans défense :
J'implore en vain les voyous des pogromes.
Aux cris de "vainquons les Juifs et sauvons la Russie"
Un boutiquier frappe ma mère.
Ô mon peuple russe !
Je sais que tu es vraiment international
Mais les impurs
Ont souvent pris en vain
Ton nom le plus pur.
...
Des herbes folles s'agitent au-dessus de Babi Yar.
Les arbres se penchent, sévères comme des juges.
Tout ici crie en silence
Et, en levant ma casquette,
Je me sens peu à peu devenir gris.
Et moi-même, en silence, je crie
Au-dessus des milliers et des milliers qui sont enterrés ici.
Je suis chacun des vieillards abattus ici.
Je suis chacun des garçonnetts abattus ici.
Aucune partie de moi n'oubliera jamais cela !
Que l'Internationale se fasse entendre
Lorsque le dernier antisémite du monde sera enterré.
Je n'ai pas de sang juif,
Mais je suis haï de tous les antisémites comme juif,
Et c'est pour cela
Que je suis un vrai Russe.

133. Le représentant de l'Ukraine nous a dit que son gouvernement avait décidé d'ériger un monument à Babi Yar. La tragédie de Babi Yar, où 80 000 Juifs ont été amenés de Kiev pour être abattus et enterrés par les Allemands, s'est déroulée en 1941, il y a 30 ans. Aujourd'hui, à Babi Yar, il y a une petite plaque qui dit ce que le Gouvernement ukrainien a l'intention de faire, comme le

représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine nous l'a annoncé. On y lit : "A cet endroit, un monument sera érigé à la mémoire des Soviétiques victimes du fascisme." J'affirme que c'est ce genre d'inscription, et non pas seulement le fait qu'il a fallu l'attendre 30 ans, qui représente la quintessence de la tragédie du peuple juif en Union soviétique.

134. Il y a beaucoup de Babi Yar en Union soviétique. Je me souviens de l'un d'eux, près de Vilnius. J'y suis allé. C'est dans une forêt appelée Ponara, en dehors de la ville. Il y a là un monument sur lequel est inscrit : "Ici, 90 000 victimes ont été assassinées par les envahisseurs nazis." Quand on fait le tour du monument, on voit des tranchées — aujourd'hui recouvertes d'herbe, mais on les voit quand même — dans lesquelles les gens étaient fusillés et enterrés, hommes, femmes et enfants. Au-dessus de chaque tranchée, il y a un petit écriteau : "Ici, 10 000 soldats soviétiques ont été tués, ici, 20 000 hommes, femmes et enfants ont été assassinés." Quand on fait le tour de ce monument, on se rend compte qu'il manque quelque chose. Quarante-vingt mille Juifs, des citoyens soviétiques, ont été tués parce qu'ils étaient juifs et le mot "Juif" n'apparaît sur aucune plaque. Puis on entre dans un petit musée à Ponara, près de Vilnius, et on fait le tour de la salle. Sur les murs, on voit les photographies de ces malheureux que l'on mène à la mort, prises par le gardien du passage à niveau par lequel ces convois de la mort devaient passer, photographies cachées jusqu'à la fin de la guerre et remises ensuite aux autorités soviétiques. On regarde ces photographies d'hommes, de femmes et d'enfants quittant la ville de Vilnius pour se rendre à la mort, et l'on voit l'étoile jaune de David sur chacun d'entre eux, et quand on regarde leurs visages, on voit des visages juifs et des yeux juifs. On fait le tour de la salle, on regarde ces dizaines de photographies, ces documents, les légendes qui les accompagnent et, tout d'un coup, on se rend compte que dans tout ce musée il n'y a pas un mot pour indiquer que c'étaient des Juifs, que les nazis ont massacrés non parce qu'ils étaient simplement des hommes, des femmes ou des enfants soviétiques, non parce qu'ils étaient des combattants ou des prisonniers de guerre, mais parce qu'ils étaient juifs. Et voilà bien la tragédie des survivants du peuple juif en Union soviétique aujourd'hui : ce déni de leur identité, le déni de leur droit de vivre en tant que Juifs, le déni de leur identité juive même après la mort, même alors qu'ils ont été massacrés par nos ennemis communs, les nazis.

135. Je n'ai guère besoin de parler pour les Juifs soviétiques, ils parlent par eux-mêmes. J'aimerais donner lecture d'une lettre que j'ai communiquée il y a quelque temps au Secrétaire général de l'ONU, lettre qui lui était adressée par un jeune homme de Kiev, capitale de la RSS d'Ukraine dont le représentant a parlé ici il y a quelques instants. Cette lettre était ainsi conçue :

"Je suis juif. Je veux vivre dans l'Etat juif. C'est là mon droit, tout comme c'est le droit d'un Ukrainien de vivre en Ukraine, le droit d'un Russe de vivre en Russie, le droit d'un Géorgien de vivre en Géorgie.

"Je veux vivre en Israël.

"Cela, c'est mon rêve, c'est le but non seulement de ma vie, mais aussi de centaines de générations qui m'ont

précédé; c'était le rêve de mes ancêtres qui ont été expulsés de leurs terres.

"Je veux que mes enfants fassent leurs études dans une école où on leur enseigne l'hébreu. Je veux lire des journaux juifs; je veux aller au théâtre juif. Qu'y a-t-il de mal à cela ? Où est mon crime ? La plupart des membres de ma famille ont été fusillés par les fascistes. Mon père a péri et ses parents ont été tués. S'ils étaient aujourd'hui vivants, ils seraient à mon côté pour dire : laissez-moi partir !

"J'ai à maintes reprises présenté cette requête à diverses autorités et qu'ai-je obtenu ? Seulement ceci : j'ai été licencié de mon emploi, ma femme a été chassée de l'institut où elle se trouvait et, pour couronner le tout, j'ai été accusé de calomnier la réalité soviétique. Quelle est donc cette calomnie ? Est-ce calomnie que de dire que dans l'Etat soviétique multinational seuls les Juifs ne peuvent envoyer leurs enfants dans des écoles juives ? Est-ce calomnie que de dire qu'il n'y a pas de théâtre juif en Union soviétique, ou de dire qu'il n'y a pas de journaux publiés en hébreu en Union soviétique ? Soit dit en passant, personne ne le nie même. Peut-être est-ce se livrer à la calomnie que de révéler que, depuis plus d'un an, je n'ai pas réussi à obtenir un visa de sortie pour me rendre en Israël ? Ou est-ce calomnie que de révéler que personne ne veut me parler, que je ne puis me plaindre à personne ? Personne ne réagit. Mais, là n'est même pas le fond du problème. Je ne veux pas me mêler des affaires nationales d'un Etat dans lequel je me considère comme un étranger. Cet Etat, je veux le quitter. Je veux vivre en Israël. Mon vœu ne viole nullement les lois soviétiques . . .

"Je ne demande pas pitié. Ecoutez la voix de la raison :

"Laissez-moi partir !

"Tant que je vivrai, tant que je serai capable d'éprouver des sentiments et des émotions, je m'efforcerai d'obtenir un visa de sortie pour aller en Israël. Et même, si vous trouviez le moyen de me condamner pour cela, et si je vis assez longtemps pour recouvrer ma liberté, je serai prêt, même alors, à me rendre à pied dans la patrie de mes ancêtres.

"(Signé) Kotchoubiyevsky"

Ce jeune homme est en prison aujourd'hui, il l'est encore au moment où je vous parle, simplement parce qu'il voulait vivre en Juif.

136. Ces derniers mois, j'ai présenté à l'Assemblée générale, au Secrétaire général et à la Commission des droits de l'homme un grand nombre d'appels provenant de Juifs en Union soviétique. Ces Juifs demandaient à être réunis avec leurs familles, à se joindre à leurs compatriotes en Israël, dans l'Etat juif. Il y a quelques semaines seulement, j'ai présenté un tel appel signé par plus de 500 Juifs en Union soviétique. Entre les signatures figurant sur cet appel apparaissaient maintes fois répétés les mots : "Israël ou la mort."

137. Que faut-il d'autre aux représentants de l'Union soviétique et de l'Ukraine pour les convaincre de la gravité de la tragédie de ces millions de Juifs en Union soviétique ? Que faut-il d'autre pour les persuader qu'il y a là un très grave problème qui ne peut être résolu qu'en se conformant aux dispositions de notre charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et en accordant à ces Juifs le droit de partir et de vivre en tant que tels dans l'Etat juif ?

138. Quelques mots enfin sur une question qu'ont soulevée ici à plusieurs reprises les représentants de l'Union soviétique, notamment lorsqu'ils cherchent à justifier leurs attaques contre mon peuple et contre le sionisme, notre mouvement de libération nationale. Leur argument est celui-ci : peut-être qu'il y a 20 ou 30 ans nous avons soutenu l'Etat d'Israël et appuyé le mouvement de libération nationale du peuple juif, mais l'Etat d'Israël a changé de politique et le mouvement de libération nationale se livre aujourd'hui à l'agression — je crois avoir entendu cela quelque part — et c'est pourquoi nous avons changé. Non, on ne peut récrire l'histoire au moyen de déclarations politiques faites du haut de cette tribune. Nous n'avons pas déclaré la guerre aux Etats arabes en 1948. Ce sont eux qui nous ont envahis en 1948 et qui nous ont déclaré la guerre. Pendant 23 ans, ils ont refusé de faire la paix avec nous. S'ils étaient les agresseurs, comme les représentants de l'Union soviétique, M. Gromyko et M. Malik lui-même, l'ont déclaré ici aux Nations Unies en 1948 et 1949, le fait que nous ayons réussi à repousser cette agression et à survivre en dépit de ces attaques pendant 23 ans en repoussant les armées arabes ne change pas la vérité historique, à savoir qu'une agression demeure une agression, quels que soient les changements politiques survenus dans telle ou telle capitale qui amènent certains gouvernements à changer d'opinion selon les circonstances à une époque donnée. Non, Monsieur l'ambassadeur Malik, nous n'avons pas changé. C'est vous qui avez changé, c'est votre gouvernement qui a changé, car, en 1948, vous appliquiez les principes de la Charte des Nations Unies, vous aviez reconnu le droit de mon peuple à la libération nationale, à la liberté et à l'indépendance; vous nous aviez appuyé, vous parliez de l'agression arabe. Aujourd'hui vous prenez fait et cause sans réserve pour les Arabes dans leur attitude belligérante contre nous. Nous n'avons pas changé, nous luttons toujours pour notre existence, nous luttons toujours pour que nos voisins reconnaissent notre droit à l'indépendance, et le fait de remporter des succès au prix de grands sacrifices et de souffrances ne change rien à la vérité historique.

139. Pourtant, je pense que vous changerez également. En effet, l'esprit qui se manifeste dans le poème d'Evguény Evtouchenko triomphera et l'emportera, parce que plus durable, sur les déchaînements d'hostilité, de haine et d'insultes dont nous avons été l'objet ces derniers jours.

140. Je sais que, même en Union soviétique, il y a des hommes de bonne volonté qui finiront par triompher afin que nous tous — y compris Israël et ses voisins arabes — puissions vivre, enfin, en bon voisinage, en paix et en sécurité.

141. M. BARODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : On ne saurait accepter l'intolérance à l'égard des

adeptes d'une religion, quelle qu'elle soit, y compris le judaïsme.

142. M. Tekoah a dit que les Juifs avaient été persécutés bien avant l'époque romaine; j'imagine qu'il songeait à Nabuchodonosor. Il en a été ainsi tout au long de l'histoire et, aurait-il pu ajouter, jusqu'à la première guerre mondiale ou, théoriquement, jusqu'à la révolution française. Mais nous ne sommes pas ici pour faire l'historique de l'intolérance religieuse.

143. Celle-ci a existé jusqu'à une époque récente de l'histoire. Certaines régions demeurent encore où l'on pratique l'intolérance religieuse comme un vestige du passé. Cependant, je dois faire remarquer que l'intolérance religieuse existait du temps de l'Eglise catholique et de l'Eglise orthodoxe; elle se manifestait même au sein de l'Eglise catholique. Nous savons tous ce que fut l'Inquisition. L'intolérance religieuse a persisté après l'avènement du protestantisme, entre protestants et catholiques. Elle s'est également manifestée contre les Juifs, mais pas seulement contre eux. En effet, l'intolérance religieuse était un phénomène répandu dans les siècles passés.

144. Cependant, M. Tekoah mélange les questions. Il essaie de remonter le cours du temps et d'une religion il veut faire une nation. Une tentative de ce genre a été faite à une époque de leur histoire par les deux branches du christianisme : Rome et Constantinople, l'Empire romain et Byzance.

145. Puis, lorsque le nationalisme a prévalu, nous voyons que des individus d'une même foi ont combattu leurs coreligionnaires : en tant que peuples, les catholiques ont combattu les catholiques, les protestants se sont dressés contre les protestants, et, parfois, catholiques et protestants réunis ont livré combat aux catholiques et vice versa.

146. En Islam, il n'y a pas une nation islamique; la race islamique n'existe pas. On sait que, tout récemment, les pays musulmans se sont combattus. C'est pourquoi je prétends que M. Tekoah confond les problèmes.

147. Les Juifs ne sont pas une race, non plus qu'un peuple. M. Tekoah, lui, veut faire de tous les Juifs un peuple, une race. C'est pour cette raison que j'ai dit qu'il s'efforçait de remonter le cours du temps. Cela n'a pas de sens. Mais pourquoi fait-il cela ? C'est parce que lui et certains autres, les chefs du sionisme politique, se servent de cette noble religion monothéiste pour justifier des objectifs politiques et économiques. C'est pour cela qu'il entend considérer chaque Juif comme appartenant à une même race.

148. Les Juifs sefardim ont quelquefois le teint sombre, comme les Noirs, et j'ai connu des Juifs européens blonds. Nous savons quelles sont les races principales. Ce sont les anthropologistes qui nous le disent, ce n'est pas Barody. Il y a la race blanche, parfois dite caucasienne ou indo-européenne, la race noire, la race jaune. Il y a ce qu'on appelle la race indienne rouge, probablement liée aux Mongols d'Asie. Il y a les aborigènes de Nouvelle-Zélande, d'Australie, de Nouvelle-Guinée et de l'Irian occidental. Ce sont là les principales races.

149. Il n'existe pas de race pure, car les races, nous disent les ethnologues eux-mêmes, ont été mêlées. Si une mère juive donne naissance à un enfant dont le père n'est pas juif, M. Tekoah peut-il nous dire à quelle race l'enfant appartient ?

150. C'est une question d'appartenance à une religion, de croyance; il ne s'agit pas de rejeter les théories des ethnologues et des anthropologistes. Or, ici et dans d'autres organes des Nations Unies, M. Tekoah part de prémisses qui ne sont pas valables. Il n'existe pas de race juive.

151. Puis nous en venons aux peuples. Il peut s'agir d'un peuple au sens culturel et politique, comme le peuple américain. Il peut s'agir de Blancs, de Noirs, de Mulâtres, de Porto-Ricains, d'Hawaïens, ils ne forment qu'un seul peuple, le peuple américain. Il existe plusieurs religions en Amérique, il y a même absence de religion. Certains ne croient en aucun dieu, comme le parti communiste. Ce sont des athées. Mais ils n'empêchent pas les autres de pratiquer leur religion, comme nous l'a dit le représentant de l'Union soviétique. Cela peut s'appliquer également au peuple de l'Union soviétique. Mais puisque je vis ici depuis 30 ans je connais assez bien les Etats-Unis. Il y a des catholiques, des protestants et toutes sortes de sectes chrétiennes que je ne vais pas énumérer. Dans la seule Californie, il y a environ 150 religions. Il y a également des Juifs mais qui appartiennent eux aussi à diverses sectes; ces Juifs se sont mêlés à d'autres races, car l'instinct sexuel est bien plus fort que la religion, il faut le préciser à l'intention de M. Tekoah.

152. Si un chrétien tombe amoureux d'une juive, il oublie sa religion. Bien sûr, le rabbin, et les rabbins ont l'esprit pratique, essaiera de le convertir au judaïsme. Change-t-il de race lorsqu'il devient juif ? Telle est la question. Qui essayez-vous de leurrer ici, Monsieur Tekoah ? Essayez de faire preuve d'esprit scientifique et non de rhétorique, de polémique. Je ne connais pas un mot de russe. Vous pouvez citer des auteurs russes par pédanterie, pour montrer votre connaissance de la littérature russe. Mais un Russe m'a dit : "Ses citations ne sont pas exactes." Je ne peux vérifier, car je ne connais pas le russe. Monsieur Tekoah, vous ne faites que mêler les questions et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que vous le faites. J'estime que les Juifs ne constituent pas une race.

153. Ensuite, je prétends que les Juifs ne constituent pas un seul peuple, mais par force, par endoctrinement, en remontant le cours du temps, M. Tekoah s'efforce de faire d'une religion une nationalité et nous lui répondons que, historiquement, c'est le résultat contraire qui s'est produit. Je sais par des Juifs de ce pays qu'ils veulent s'identifier pleinement à l'Amérique. Ils n'ont aucune allégeance envers Israël. Ils sont victimes de chantage lorsqu'ils refusent de souscrire des bons israéliens. Voilà pourquoi les Etats-Unis deviennent insolubles, vendant des dollars que j'ai vu flotter comme des papillons en Europe, l'été dernier.

154. Et que dire de ces 78 sénateurs américains qui aiment obtenir des voix et qui ont été soumis à un lavage de cerveau; mais c'est un lavage incomplet car ils savent comment les sionistes, par l'intermédiaire des moyens d'information, leur obtiennent des votes; cher Monsieur Shepard — vous êtes un astronaute et vous auriez mieux fait de vous occuper de la Lune au lieu de redescendre sur cette Terre.

155. Qui croient-ils tromper ici ?

156. Ensuite, M. Tekoah nous parle "des droits de l'homme des Juifs". Je comprends que l'on parle "des droits de l'homme de tous, y compris des Juifs"; mais peut-on mettre en relief les droits de l'homme des Juifs, comme s'ils avaient des droits particuliers d'une nature différente de ceux des autres ? L'autre jour, M. Tekoah a regretté que plusieurs personnes croient encore aux Protocoles des sages de Sion. Moi-même, en tant qu'humble chercheur, je ne voudrais pas m'engager dans un sens ou dans l'autre pour ne pas soulever une question très controversée. Cependant, un Juif, qui n'était ni sioniste ni russe, mais américain, m'a dit : "Ces sionistes se comportent comme si les Protocoles des sages de Sion étaient vrais." Je ne veux pas entrer dans les détails, je ne fais que citer, parce que M. Tekoah a cité beaucoup de gens ici.

157. Il nous parle non pas des "droits de l'homme", mais simplement des "droits" — il supprime les mots "de l'homme" —, "des droits du peuple juif partout dans le monde". L'autre jour, à la 1581ème séance du Conseil de sécurité, j'ai demandé que l'on procède à un sondage pour voir si les Juifs disséminés dans le monde entier considéreraient les capitales de leurs pays respectifs ou Jérusalem comme leur propre capitale. Il est important pour nous, Arabes, de savoir combien de Juifs dans le monde aimeraient considérer Israël comme leur propre pays, car en somme, si la Palestine devait recevoir les Juifs du monde entier, cela signifierait l'expansion. Nous ne demandons pas cela par amour des statistiques, mais simplement pour voir où nous en sommes. Si l'Union soviétique, qui a 3 millions de Juifs, devait les chasser — ce qu'elle ne fait pas parce que nombre de Juifs ne veulent pas quitter l'Union soviétique —, cela signifierait que la Syrie serait occupée, avec, outre le Sinai, une partie du Delta égyptien. Il y a 15 ou 16 millions de Juifs.

158. Je pense que les Juifs qui ne sont pas sionistes sont fidèles à leur pays d'origine ou d'adoption, mais M. Tekoah les appelle "mon peuple". Je connais bien M. Javits, le sénateur. Je ne sais pas s'il devrait être sénateur d'Israël ou sénateur des Etats-Unis, car, qu'il le veuille ou non, M. Tekoah le considère comme appartenant au même peuple que lui. Est-il un législateur des Etats-Unis ou un législateur israélien ? Mettons les choses au point et laissons aux Américains le soin de juger car ils ne savent pas ce qu'ils soutiennent ni qui ils soutiennent.

159. M. Tekoah veut rassembler tous les Juifs de nationalités diverses, qu'ils le veuillent ou non, en Palestine, non par la force ou la contrainte, mais en leur répétant : "Vous êtes le peuple élu de Dieu. Vous êtes une race différente" — ce qui, comme je l'ai dit, du point de vue anthropologique et ethnique est erroné — "Vous devez tous vous rassembler en Palestine", la Palestine qu'usurpent les sionistes européens. Je dis bien "les sionistes européens" car le sionisme n'est pas un mouvement juif oriental, c'est un mouvement lancé par les Khazars, qui s'étaient convertis au judaïsme au VIIème siècle de notre ère, qui venaient de l'Asie septentrionale et dont on connaît l'origine turco-finnoise. Ils ont été convertis tout comme les Britanniques ont été convertis au christianisme par saint Augustin. Mais cela ne fait pas des Anglais qui ont embrassé la religion chrétienne des sémites.

160. Ensuite, M. Tekoah a parlé de l'antisémitisme. Regardez mon crâne, regardez mon nez, ils sont de type sémitique. Regardez ensuite la tête de M. Tekoah. A mes yeux, il ressemble à un Russe. Pourtant il dit que je suis antisémite. Sans aucun doute, certains groupes tribaux qui vivaient au Ier siècle, dans ce qui est maintenant la Russie, sont devenus des Russes, voire des Ukrainiens et autres... Il n'y a aucun mal à cela. Mais ces Russes, qu'ils soient croyants ou athées, ne prétendent pas qu'ils représentent le peuple élu de Dieu. Certains d'entre eux, d'ailleurs, ont rejeté Dieu complètement. D'autres vont encore à l'église, m'a-t-on dit, et font brûler des cierges devant les icônes. Il est sage que l'Union soviétique leur permette de professer leur foi, car la religion répond à des sentiments profonds chez l'homme — qui lui sont inspirés par la pensée de sa mort. Il veut croire à l'existence d'un au-delà. Mais je ne suis pas ici pour parler d'eschatologie, mais des déclarations de M. Tekoah qui sont peu scientifiques, rhétoriques et polémiques. Il pense qu'il aura tant de téléspectateurs qu'il pourra déchaîner la frénésie des sionistes; et la prochaine fois, je me demande de quel toit ils tireront.

161. Je voudrais maintenant ouvrir une parenthèse et m'adresser aux Etats-Unis. L'ambassadeur, M. Bush, est-il présent? De toute façon, je m'adresse aux Etats-Unis. Ce pays, dans une large mesure, a adopté le droit anglo-saxon. Aux termes de ce droit — et cela est pertinent —, celui qui incite au crime est complice de ce crime. Je me rappelle qu'au Royaume-Uni un bandit voulait tuer un agent de police, et il en a chargé un garçon de 14 ou 15 ans. Vous devez vous en souvenir; la presse britannique en a parlé. Ce bandit a dit à ce garçon : "Voilà l'agent de police qui nous harcèle. Tue-le", et il le lui a montré. C'est ainsi que cet enfant a tué le pauvre agent de police. L'enfant n'a pas été condamné; bien entendu, il a été envoyé dans une maison de redressement. Mais qui a été pendu? Les Britanniques appliquaient à l'époque la peine capitale, et ils ont pendu celui qui avait donné au garçon l'ordre de tuer.

162. Mais ici — pour être juste à l'égard des sionistes —, je dois dire que tous ne veulent pas de la violence; certains d'entre eux y ont recours; il s'agit de ceux qui pensent pouvoir le faire impunément. Il y a d'autres éléments aussi, à savoir ceux qui ne sont pas juifs, qui croient au sionisme et pensent qu'il peuvent, dans ce pays, inciter d'autres personnes à commettre des crimes et à échapper néanmoins à tout châtement. Où est donc ce droit anglo-saxon qui, je le croyais, avait pénétré le système juridique américain? Je voudrais demander à nos amis américains d'examiner la question. Nous ne voulons pas nous immiscer dans leurs affaires intérieures. Loin de nous la pensée de nous faire les arbitres de leur comportement. Mais après tout, lorsque la vie de nos enfants, de nos familles est en jeu, nous devons intervenir.

163. Je ferme la parenthèse. Revenons à M. Tekoah.

164. M. Tekoah a dit que les Juifs du monde entier étaient "son peuple". Si un Juif vient aux Etats-Unis comme n'importe quel immigrant de nos jours, doit-il demander au Gouvernement de M. Tekoah la permission de se rendre aux Etats-Unis ou ailleurs pour essayer d'y faire fortune? Ceci n'est pas sans conséquences. N'y a-t-il pas là une complication pour les Juifs lorsqu'on joue ainsi avec leurs sentiments, leur faisant dire : "Qui sommes-nous? Nous som-

mes juifs. On nous dit tous les jours que nous sommes juifs, que nous sommes juifs, que nous sommes juifs. A qui doit aller notre loyauté? Au pays où nous sommes nés, à notre pays d'adoption ou à cet Etat usurpateur qu'est Israël?" Vous provoquez un conflit, Monsieur Tekoah, dans le coeur des Juifs. Vous les trompez, vous les leurrez. Je suis certain que vous le faites sans le vouloir, aveuglément. Mais vous avez repris vous-même cette idée fixe que vous êtes le peuple élu de Dieu, le peuple élu en Palestine. Pourtant, la plupart de vos dirigeants actuels sont originaires d'Europe centrale. Nous, les peuples de la région, nous estimons qu'il s'agit tout simplement d'une incursion colonialiste chez nous. C'est quelque chose de semblable aux croisades du Moyen Age, en l'an 1095. C'était un mouvement politique, mais d'inspiration religieuse. J'ai dit, l'autre jour, comment les croisés qui poursuivaient le rêve d'arracher le saint sépulcre aux infidèles — je cite Pierre l'Ermite — ont déclaré : "Peut-être ne réussissons-nous pas parce que les hommes que nous envoyons sont des pécheurs. Envoyons donc une croisade d'enfants." Mais les enfants, partis pour cette croisade, ont été vendus en route comme esclaves. Ce sont des faits historiques.

165. Mais tout cela appartient au passé. A l'heure actuelle, il s'agit d'une incursion coloniale motivée par la déformation d'une noble religion. On ne peut pas se servir d'une religion pour en faire une race, ni pour en faire une nationalité. Bouddha est né au Népal, qui faisait partie de l'Inde, quelque 500 ans avant Jésus-Christ. Les Chinois, adeptes de Bouddha — la République populaire de Chine ou la Chine des empereurs —, ont-ils jamais revendiqué le Népal comme province chinoise parce que Bouddha y était né? Je n'ai jamais entendu personne, sauf les politiciens sionistes, dire que, parce que les prophètes du judaïsme ont prospéré en Palestine, la Palestine devrait être à eux. Ils disaient autrefois : "Dieu nous a donné la Palestine"; mais ils ne le disent plus, car — affirment-ils — "Baroody demanderait à voir le titre de propriété". Où est le titre qui prouve que Dieu leur a donné la Palestine? Je dis, moi, que Dieu ne s'occupe pas d'affaires immobilières.

166. Rappelez-vous que David disait dans un des Psaumes : "La terre est au Seigneur dans sa plénitude." Il n'a pas précisé de quelles parties de la terre il s'agissait. Ceux d'entre vous qui croient en Dieu et ceux d'entre vous qui n'y croient pas se rient de cette affirmation comme ils se riraient d'ailleurs de n'importe quel dieu. Et ils veulent recréer la liberté. Je cite les paroles de M. Tekoah, que j'ai notées : "... recréer notre liberté sur cette petite parcelle de terre", la Palestine.

167. Pour recréer votre liberté, vous affluez de l'extérieur, et aux dépens de qui? Aux dépens des habitants autochtones de la Palestine dont un bon nombre étaient peut-être juifs à l'origine, convertis les uns au christianisme et les autres à l'islam. Ma famille existait avant l'islam. Certains d'entre nous sont musulmans, certains sont chrétiens, parce que nous étions chrétiens avant l'islam. Je n'ai pas encore trouvé un Baroody juif mais peut-être cela arrivera-t-il un jour.

168. Nous en revenons donc sans cesse à la conclusion que le sionisme politique est un mouvement qui a fait d'une noble religion monothéiste la motivation d'un dessein politique et économique.

169. Laissez-moi expliquer tout de suite pourquoi nous autres Arabes avons de telles appréhensions. Nous sommes vraiment dans la fièvre parce que, comme les croisés avant eux les sionistes représentent un élément étranger dans le corps politique et social du Moyen-Orient, et cet élément étranger a provoqué un abcès; ce qui explique notre fièvre. J'emploie là une image. C'est parce que vous devez savoir ce qui cause cette effervescence parmi nous autres Arabes.

170. Chaque fois qu'il prend la parole, M. Tekoah évoque la seconde guerre mondiale qui a infligé aux Juifs et aux non-Juifs des souffrances indicibles; 60 millions d'hommes y ont péri. Depuis 1948, 1949 ou 1950, j'ai entendu M. Malik nous dire que l'Union soviétique avait perdu 20 millions d'hommes. Cela est déplorable en vérité; et encore on ne parle pas des mutilés, des familles endeuillées. Sans aucun doute, les Juifs ont perdu un grand nombre des leurs. Mais il ne me semble pas que les Russes ni, d'ailleurs, les Allemands, qui ont perdu près de 10 millions d'hommes, pleurent interminablement leurs morts. Les morts sont morts, que leur âme repose en paix. Tous les hommes doivent mourir; s'ils ne meurent pas de la main de l'homme, ils meurent de mort naturelle. Les excès d'Hitler en Europe autorisaient-ils les sionistes à venir de l'étranger usurper les foyers des populations autochtones de Palestine et perpétrer une tragédie à l'égard des Palestiniens? Ils expliquent cela en disant qu'ils devaient rentrer dans leur patrie parce que les prophètes du judaïsme sont nés il y a plus de 2 000 ans dans la région que l'on appelait alors la terre de Canaan, avant nos Juifs venus de Mésopotamie et avant les Chaldéens. M. Tekoah devrait étudier la Bible et, s'il n'en a pas le loisir parce qu'il parle tant, il existe de nombreux érudits juifs qui peuvent corroborer ce que je vous dis, à vous et à lui. Ne vous laissez pas prendre par sa rhétorique.

171. Il a dit aussi: "Vous, Syriens..." — et mon frère Syrien répondra en son nom et au nom de son pays — "...vous aviez même certaines chansons populaires." Je dois dire à M. Tekoah qu'il pourrait perfectionner un peu son arabe car sa lignée pourrait un jour être assimilée, comme nous avons assimilé les croisés. Il a parlé dans un arabe anglicisé, ce qui montre qu'il n'est même pas de la région. Mais c'est très simple: si certains chantaient une chanson dans les rues de Damas, je l'ai entendue aujourd'hui pour la première fois cette chanson sur Hitler qu'il a citée et qui disait: "Dieu au ciel et Hitler sur la terre." Les Arabes en voulaient terriblement aux Britanniques et notamment à cet escroc de lord Balfour. Parlant un jour à sir Ronald Storrs, qui était, entre parenthèses, un arabisant vivant au Caire — mais vous n'y êtes pour rien, cela date de la génération précédente — et qui lui disait que le document connu plus tard sous le nom de "Déclaration Balfour" était un problème, Balfour répondit (je paraphrase): "Jeune homme, c'est là une grande expérience pour l'Empire britannique." Ce n'était pas pour les beaux yeux des Juifs. Mais où est maintenant l'Empire britannique? Tout ce qui est fondé sur l'injustice est condamné à s'écrouler, comme l'Empire britannique.

172. Donc, les Damascènes, qui avaient vu ces Khazars d'Europe orientale massacrer les Arabes de Palestine, et se faire massacrer par eux, je dois le dire en toute honnêteté, étaient remplis d'une telle amertume qu'ils disaient: "Si Hitler peut résoudre le problème juif, nous en serons heureux."

173. Je vous rappellerai à ce propos ce que M. Churchill a dit; la chose est connue, elle figure dans un de ses livres. A quelqu'un qui lui demandait (et je paraphrase une fois encore): "Comment vous, un tory — un membre du parti conservateur, pour parler modérément —, pouvez-vous tolérer que votre pays se soit allié à l'Union soviétique pendant la seconde guerre mondiale?" Churchill a répondu: "Je me serais allié même au diable pour vaincre Hitler." Donc, si Churchill, qui descendait de Malborough, une grande famille de l'aristocratie britannique, a pu dire cela, pourquoi les Arabes ne pourraient-ils pas chanter dans la rue: "Que Dieu donne la force à Hitler s'il arrive à me débarrasser des Juifs, moi et le peuple de Palestine"? C'est émotif; ce n'est pas bien, mais vous ne pouvez pas juger un peuple quand il est rempli d'amertume, quand il se fait massacrer et persécuter, vous ne pouvez pas lui reprocher les chansons sans importance chantées par les masses.

174. Voilà 50 ans que je me demande pourquoi les sionistes agissent de manière si étrange et j'en suis arrivé à la conclusion que ce qu'un Juif m'a dit un jour était vrai. Il m'a dit: "Jamil, mon ami, nous autres Juifs, la persécution nous réussit." Je lui ai demandé ce qu'il voulait dire, et il m'a répondu: "La persécution pour nous est un défi; en tant que minorité, nous essayons de le surmonter; mais il nous faut une motivation, à savoir que nous sommes toujours persécutés. Et nous nous mettons alors à croire que nous sommes toujours persécutés."

175. M. Tekoah a calomnié l'Union soviétique, disant qu'on y maltraitait les Juifs. Mais il a oublié que beaucoup de communistes autour de Lénine étaient juifs. Il a oublié qu'aujourd'hui beaucoup de Juifs reçoivent le prix Lénine pour leurs activités. Non, il ne voit que ce qu'il veut voir; il est comme un cheval avec des oeillères qui ne voit que droit devant lui, et rien sur les côtés. Il veut que les 3 millions de Juifs de l'Union soviétique viennent en Palestine et, si M. Malik n'arrive pas à convaincre son gouvernement, ils demanderont à Baroody de le faire.

176. Ecoutez ceci. C'est un télégramme que j'ai reçu aujourd'hui. Le voilà, Monsieur le Président, il est authentique. Ce n'est pas le Protocole des sages de Sion.

"Monsieur Baroody, vous êtes un hypocrite." — Vous devriez voir ce qu'on me dit quelquefois, des insultes qui visent au-dessous de la ceinture; ceci n'est rien — "Dites à Kossyguine de laisser partir mon peuple."

Mon Dieu, nous n'avons pas de relations avec l'Union soviétique. Etant arabe, j'ai l'oreille de l'Union soviétique et je fais parfois des remontrances au pauvre M. Malik, mais je ne vais pas vous dire à propos de quoi. Nous nous faisons tous des remontrances les uns aux autres au sujet de la politique de l'Union soviétique, des Etats-Unis ou d'autre chose.

177. Moi, un hypocrite? Voyez à quel point cela relève de l'émotion. On veut que j'intercède auprès de M. Kossyguine, croyant sans doute que l'Arabie Saoudite a des relations diplomatiques avec l'Union soviétique. Comment pourrais-je le faire si on me traite d'hypocrite? Vous voyez comme cela est émotif? Cela ressemble à ce que dit M. Tekoah: "Mon peuple" — et cela vient de quelqu'un de son peuple qui vit à Brooklyn.

178. Si certains Juifs — pas tous — ont la manie de la persécution, nous devrions les envoyer chez un psychiatre juif — et presque tous les psychiatres de New York le sont — pour les libérer de ce complexe qui les tourmente depuis toujours. Trouvons les raisons et je crois — je ne suis pas psychanalyste, mais j'ai un peu étudié cela dans ma jeunesse — que peut-être ils seront libérés et qu'ils pourraient alors agir librement comme tous les autres Américains. Je ne parle que des sionistes, pas des Juifs non sionistes. Les Juifs non sionistes sont normaux. Les Juifs russes non sionistes sont normaux. Les Juifs français non sionistes sont normaux. Et aussi les Juifs sephardim, dont beaucoup m'appellent de temps en temps pour me dire : "Que nous ont-ils fait, ces sionistes !" Je dis : "Ce sont vos coreligionnaires", mais ils disent : "Eux, nos coreligionnaires ? Ce sont des Khazars; ils ne sont pas de la région." Je dis : "Je n'ai pas pu les convaincre en 50 ans ! Comment voulez-vous que j'arrive à les convaincre ?" Ils ont un complexe, il faut qu'ils aillent voir un psychiatre pour s'en débarrasser. "Parce que nous sommes juifs, nous avons été persécutés; nous devrions avoir des droits spéciaux; nous devrions avoir cette terre puisque Dieu a promis que nous retournerions en Israël." De plus, ils attendent toujours le Messie. C'est leur droit, mais pas aux dépens des habitants autochtones du pays qui vivaient là quand ils étaient juifs. Tous les Juifs riches ont quitté la Palestine. Tous les Juifs, du temps d'Hitler, ne sont pas partis d'Allemagne, autrement on n'en aurait pas brûlé autant. Seuls les Juifs riches ont quitté l'Allemagne, et seuls les Juifs riches et influents ont quitté cette partie du monde lorsqu'elle était une province de l'empire romain. Et peut-être que certains de ces Juifs sont maintenant chrétiens, et d'autres musulmans. Ce sont les habitants autochtones de la Palestine — non par la religion, mais par la race et la culture.

179. Et ici, il nous dit : "Vous autres antisémites..." Nous sommes les sémites. Pouvons-nous être anti-nous-mêmes ? Les Arabes seraient des antisémites ? Ça, c'est le comble.

180. Les sionistes ont des oreilles, semble-t-il, mais ils n'entendent pas. Ils semblent avoir des yeux, mais ils ne voient pas. Et je ne dis pas cela par moquerie, par haine ou par rancœur. Croyez-moi, sionistes ou pas, pour moi les gens qu'ils aient ou n'aient pas de religion sont des êtres humains. Il y a entre nous tous un lien puisque nous appartenons tous à la race humaine, et il devrait être plus fort que ce nationalisme mesquin fondé sur l'idéologie, la religion ou une doctrine politique quelconque.

181. Je dis cela à dessein, parce que les sionistes ont fait un problème mondial de leur manie de la persécution, dont le thème central est que tout Juif devrait se conformer à ce que prescrit le Gouvernement israélien. Je répète que ce complexe est fondé sur la thèse que si vous êtes juif, où que vous vous trouviez, vous devez vous conformer à tout ce que prescrit le Gouvernement israélien.

182. La devise des sionistes, qu'ils soient en Union soviétique ou dans les pays arabes où il y a des Juifs sephardim, est : "Laissez-moi partir, laissez-moi partir." Nous ne disons pas aux Palestiniens en Palestine de prendre pour devise : "Laissez-nous tranquilles, laissez-nous tranquilles."

183. Ces clichés, ces poncifs destinés à frapper l'imagination, c'est de la rhétorique. "Laisse aller mon peuple !" Lequel ? Les Juifs américains ? Les Juifs russes ? Les Juifs français ? Les Juifs, où qu'ils se trouvent, devraient aller en Israël ? Non. On dit : "Laissez-les partir." Mais finalement les moyens d'information n'auront de cesse qu'ils ne les rendent fous et ils devront bien aller en Palestine.

184. Au nom des Palestiniens, je pourrais dire ici : "Laissez-nous en paix, pour l'amour du ciel, laissez-nous en paix."

185. La Charte des Nations Unies qu'invoque M. Tekoah n'a pas donné la Palestine aux sionistes à la suite d'un partage. C'est au moyen de pressions et de moyens corrompus que la Palestine a été partagée. La Charte a garanti le principe de l'autodétermination. En 1947, l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres — et j'étais présent lors de cette session — ont violé la Charte en méconnaissant le droit du peuple autochtone de la Palestine à l'autodétermination et en permettant à un peuple étranger venu d'Europe orientale — en l'occurrence, les Juifs — de venir s'installer avec des motifs faux en cette terre sainte qui a été profanée par la violence, le sang et la souffrance.

186. Il n'y aura de paix en Palestine, quels que soient les effets de rhétorique de M. Tekoah et de ses semblables, que si les Juifs véritablement animés par des sentiments religieux décident d'y vivre non pas sous le drapeau politique du sionisme, mais bien plutôt en frères et soeurs véritables du peuple autochtone de Palestine, qui a toujours été connu pour son hospitalité envers l'étranger.

187. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : On ne peut dire qu'une chose des interventions du représentant d'Israël : elles sont, comme toujours, imprégnées, d'une part, de calomnies, d'antisoviétisme et d'anti-arabisme et, d'autre part, de racisme, de démagogie raciste et de haine pathologique envers les autres peuples.

188. Tel est le trait caractéristique de toutes les interventions israéliennes que j'ai pu entendre, depuis trois ans et demi que je suis aux Nations Unies, dans leurs divers organes, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et ailleurs. Il ne faut pas oublier que l'actuel représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tekoah, du temps déjà où il était ambassadeur d'Israël en Union soviétique, s'était fait la réputation d'un étranger hostile de façon pathologique à ce pays.

189. Dans un livre russe récemment publié, *Le sionisme, arme empoisonnée de l'impérialisme*, on peut lire l'épisode suivant, relatif aux exploits de M. Tekoah en Union soviétique; je cite :

"L'ambassadeur d'Israël en Union soviétique, M. Tekoah lui-même, et le troisième secrétaire d'ambassade, M. Katz, sont allés à Odessa, sur la mer Noire. Une fois là, ils ont commencé par aller au marché, où, se faisant passer pour des touristes, ils ont rassemblé autour de leur voiture un groupe de badauds et ont commencé à faire l'éloge, sur tous les tons, de la vie en Israël. Tekoah et Katz ont distribué aux spectateurs de la littérature sioniste et toute sorte de menus objets. Selon eux, cela

était destiné à convaincre le public qu'Israël prospérait en tant que terre promise.

“Pendant deux jours, ils se sont fait voir à Odessa, dans les rues, dans les magasins, dans les restaurants. Sous prétexte de donner des souvenirs, ils distribuaient aux citoyens soviétiques des brochures sionistes et anti-soviétiques⁵.”

190. Voilà quel a été le comportement d'un ambassadeur étranger en Union soviétique. Il est douteux qu'aucun des ambassadeurs, et ils sont nombreux ici, puisse qualifier de digne cette attitude de l'ambassadeur d'Israël en Union soviétique.

191. M. Tekoah a décliné le mot “antisémitisme” de toutes les manières possibles, et en a attribué la politique à l'Union soviétique. Mais ses calomnies sur Babi Yar ont déjà été brillamment mises à jour par M. Chevel, ministre des affaires étrangères d'Ukraine.

192. C'est de la manière la plus ferme et la plus nette que je dénonce et que je réfute les calomnies d'antisémitisme en Union soviétique. Il n'y a pas d'antisémitisme en Union soviétique. Mais il y a de l'antisionisme. Ce sont deux choses tout à fait distinctes, deux phénomènes totalement différents.

193. Depuis mes années d'étudiant, j'ai eu et j'ai gardé de très bons amis de citoyenneté soviétique et de nationalité juive. Nous qui appartenons à la génération d'après la révolution en Union soviétique, nous avons été élevés par le parti de Lénine dans un esprit d'internationalisme et de respect de tous les peuples et de toutes les nations du monde, et nous n'avons aucun préjugé, aucune idée préconçue sur aucune nationalité quelle qu'elle soit, ni sur aucun peuple, y compris le peuple juif. Mais ayant enduré l'intervention de Churchill après la révolution d'Octobre, l'invasion d'Hitler et l'encerclement de l'Union soviétique visant à l'étrangler, nous haïssons les agresseurs de toutes les fibres de notre âme. Nous avons sacrifié 20 millions de nos meilleurs fils et filles pour défendre notre liberté, notre indépendance et la souveraineté de notre patrie. Nous avons accompli une grande oeuvre historique en nous sauvant nous-mêmes, en sauvant le monde de la peste fasciste et en sauvant les Juifs du monde entier.

194. Honte sur vous, Monsieur Tekoah, de prendre la parole à cette tribune pour nous calomnier, pour diffamer la noble Union soviétique et sa fraternelle famille de peuples, qui compte plus de 130 nationalités vivant fraternellement. Seul un homme ayant perdu tout bon sens et haïssant pathologiquement notre pays peut se conduire de la sorte. Et vous êtes cet homme-là, Monsieur Tekoah.

195. Quant au sionisme, je déclare franchement et ouvertement devant l'Assemblée : oui, nous sommes réellement antisionistes, mais non pas antisémites. M. Tekoah déforme les faits; il jongle avec les mots, spéculé sur le passé historique et sur les souffrances du peuple juif. Il tente d'affirmer que l'antisémitisme et l'antisionisme sont deux idées identiques. Et c'est à dessein qu'il tait et dissimule la

différence fondamentale qui existe entre ces deux phénomènes.

196. Qu'est-ce que le sionisme ?

197. La nature de cette idéologie raciste a fort brillamment été démontrée et dévoilée par notre distingué collègue, le représentant permanent de la Syrie, M. Tomeh, lors de son intervention d'hier [1973ème séance]. Il est difficile d'ajouter quoi que ce soit à ce qu'a dit cet homme de science bien averti de la nature du sionisme. Une chose pourtant : le sionisme est un antifascisme en paroles et un racisme et un fascisme effrénés dans les faits.

198. Partout où cela leur est possible, et même du haut de cette tribune, les sionistes et leur représentant, en la personne de M. Tekoah, déclarent qu'ils ont toujours été et restent les ennemis implacables du fascisme et de l'hitlérisme. Cela n'est pourtant rien d'autres qu'une légende sciemment inventée par les meneurs du sionisme israélien, légende dont ils se servent pour masquer son vrai visage. En fait, c'est tout le contraire qui se produit. Les sionistes ont toujours été et continuent d'être les frères de coeur et les disciples continuateurs du fascisme et du racisme.

199. Les fascistes et les sionistes ont la même nature idéologique : les uns comme les autres reflètent les intérêts de la haute bourgeoisie impérialiste la plus réactionnaire qui soit. Les uns et les autres sont les ennemis mortels des mouvements révolutionnaires et de libération nationale, ainsi que les ennemis du socialisme et du communisme. Tous deux sont des racistes effrénés. La seule différence, c'est que les fascistes allemands avaient créé le culte de la “supériorité de la race aryenne”, alors que les sionistes s'efforcent d'instaurer le culte de la “supériorité de la race juive”. Telle est l'unique différence.

200. Voici un document extrait du journal *Spectator* du 21 août 1971 qui vous en donnera confirmation :

“De la préface d'un manuel consacré à la philosophie juive enseignée actuellement dans les écoles israéliennes” — je souligne “actuellement” — “avec la pleine approbation du Ministère de l'éducation” — je souligne “du Ministère de l'éducation” — “la nation juive est la nation élue, par sa race, son éducation et le climat du pays où elle s'est développée⁶.”

M. Tekoah s'est efforcé d'expliquer ici que la notion de “peuple élu” est une notion religieuse qui remonte à la lointaine époque biblique. Mais voici l'explication que donne du “peuple élu” un manuel scolaire pour enfants juifs :

“La race juive est la meilleure de toutes parce qu'elle a été formée à partir des meilleurs éléments de chaque génération. Adam, créé par Dieu lui-même, était parfait. Il eut de nombreux fils et le meilleur d'entre eux était Seth; il a été choisi pour perpétuer la race d'Adam jusqu'à la formation de la nation juive. Seth a eu lui aussi de nombreux fils, et le meilleur d'entre eux était Enos⁶ . . .”

Ce document est une preuve. Qu'enseignent donc les sionistes dans les écoles israéliennes ? A haïr les autres peuples et à proclamer la nation juive nation suprême.

⁵ *Sionizm — Otravlennoe oruzhie imperializma*, Moscou, Izdatelstvo Politicheskoy Literatury, 1970, p. 144.

⁶ Cité en anglais par l'orateur.

201. En quoi cela diffère-t-il de la philosophie des fascistes allemands qui prêchaient le culte de la race aryenne, essayaient de la transformer en maître souverain du monde et de réduire toutes les autres nations, comme cela a été écrit dans des ouvrages philosophiques du même genre, à l'état de fumier tout juste bon à servir d'engrais pour la nation aryenne ?

202. Voilà pourquoi nous déclarons qu'il n'y a aucune différence substantielle entre le racisme du fascisme allemand et celui du sionisme israélien.

203. Ainsi qu'il a déjà été dit, redit et prouvé, le sionisme est une idéologie raciste. Tous les contes et légendes prônant le caractère exceptionnel des Juifs n'ont jamais été que de naïves inventions religieuses que les idéologues du sionisme transposent maintenant dans l'idéologie raciste misanthropique et la politique d'Israël.

204. M. Tekoah a donné ici lecture d'une lettre visiblement forgée de toutes pièces, émanant d'un sioniste vivant en Union soviétique. Il faut croire qu'il y a également quelques sionistes chez nous, peut-être même une cinquième colonne israélienne. Et M. Tekoah, du temps où il était ambassadeur, y a certainement laissé son empreinte. Il s'est référé au cas d'une certaine étudiante juive qui aurait été renvoyée d'un institut. Eh bien quoi ? La mauvaise conduite ou les résultats médiocres d'un étudiant quelconque sont toujours passibles de renvoi, que cet étudiant soit de nationalité juive, russe, ukrainienne, géorgienne ou autre. Et citer ce cas comme exemple de l'oppression des Juifs ne prouve rien du tout et est, à tout le moins, indigne de la position élevée qu'occupe le représentant d'un Etat auprès de l'Organisation des Nations Unies.

205. Je pourrais vous lire beaucoup d'autres lettres de Juifs soviétiques en réponse aux calomnies sionistes. En voici une, pleine d'indignation et de colère, écrite par un citoyen soviétique de nationalité juive, M. Scheintzvit, médecin à Moscou. Il écrit :

“Les élucubrations calomnieuses du Premier Ministre d'Israël, Mme Golda Meir, suivant lesquelles l'antisémitisme sévit en Union soviétique et les Juifs soviétiques sont opprimés, la déclaration de Mme Golda Meir selon laquelle Israël doit devenir la patrie de tous les Juifs, ont suscité la profonde indignation et la colère des Juifs soviétiques. Les Juifs soviétiques sont indissolublement liés à leur unique patrie, l'Union soviétique.”

206. Parmi les plus proches collaborateurs et les plus fidèles disciples de Lénine, on trouvait d'éminentes personnes de nationalité juive. M. Sverdlov, premier président de l'Union soviétique, était juif.

“Des milliers et des milliers de fils du peuple juif” — peut-on lire dans la lettre de ce Juif soviétique — “ont, au cours de la grande guerre patriotique, donné leur vie aux côtés des fils des autres peuples de notre pays, pour l'honneur, la liberté et l'indépendance de leur patrie. En temps de paix également, les Juifs soviétiques travaillent avec énergie et dévouement dans tous les domaines de l'économie nationale, de la science, des lettres et des arts.

“On connaît les noms des Juifs qui, savants, remarquables écrivains ou poètes, compositeurs, cinéastes,

comédiens ou joueurs d'échecs, contribuent à l'épanouissement et à la gloire de leur patrie soviétique. Toute la vie et l'activité des Juifs soviétiques montrent qu'ils ont profondément pris racine dans la terre sur laquelle ils sont nés et qui les a nourris, et que cette terre est leur unique patrie, qu'ils n'en ont jamais eu, n'en ont pas et ne sauraient en avoir d'autre.”

Voilà la réponse d'un Juif soviétique aux calomnies de M. Tekoah. Ce dernier a affirmé que les Juifs n'avaient pas la possibilité de s'instruire en Union soviétique. Ce ne sont que purs mensonges et calomnies que je réfute catégoriquement. Je ne donnerai que deux chiffres : 1,82 p. 100 de l'ensemble de la population soviétique poursuit des études secondaires ou supérieures. Le pourcentage de Juifs qui font de telles études atteint 3,15 de la population juive totale de l'URSS. N'est-ce pas là un indice significatif ? Aucune autre nationalité n'est aussi fortement représentée que la nationalité juive dans les institutions d'enseignement supérieur ou secondaire d'Union soviétique.

207. Et M. Tekoah prend la parole et cherche à tromper l'Assemblée générale. C'est une honte.

208. Ecoutez maintenant ce qu'écrit un groupe de juives de Kiev.

“Nous, Juives d'Union soviétique, ne connaissons pas les dirigeants d'Israël, et ne voulons pas les connaître, car, pour nous, des personnes de ce genre ne sont pas des êtres humains. Ils n'ont pas de patrie. Et ils ne comprendront jamais le sens profond de ce mot. Nous voulons leur rappeler ceux qui, à Babi Yar, ont enterré des Juifs vivants, ceux qui ont tué et brûlé des enfants et des vieillards. Comme ils ont vite oublié les souffrances endurées entre 1941 et 1945. Et alors que le sang versé par nos maris et nos pères sur le front de la grande guerre patriotique et celui des victimes innocentes des territoires temporairement occupés n'a pas encore séché, ils voudraient vouer les Juifs à de nouvelles souffrances et les obliger à faire de nouveaux sacrifices. Les Meir et les Dayan se sont vendus à ceux qui, il y a 25 ans, ont brisé notre bonheur et voulu anéantir l'humanité.

“Mais ils se sont trompés, car ils ne trouveront pas en Union soviétique les Juifs qu'ils comptaient y trouver. Nous, Juives dont les maris sont tombés sur les fronts de la lutte contre le fascisme, sommes restées avec de jeunes enfants que notre patrie nous a aidé à élever et à éduquer.

“Ne vous mêlez pas des affaires d'autrui, Messieurs les sionistes.”

Voilà la réponse de Juifs soviétiques aux sionistes israéliens.

209. Avant-hier encore, comme je l'ai déjà dit, un important groupe de touristes soviétiques est arrivé à New York. Parmi eux, des savants, des généraux, des médecins. Parmi eux également, le général Dragounsky, célèbre dans le monde entier. C'est en tenue de général soviétique qu'il est apparu hier à la télévision new-yorkaise pour démasquer le sionisme, ses crimes et ses méfaits. C'était la voix d'un Juif soviétique, d'un vrai, et non d'un agent sioniste comme vous, Monsieur Tekoah, et vos dirigeants sionistes.

210. M. Tekoah a cité le célèbre poète soviétique contemporain Evtouchenko. Mais il a déformé le sens de son poème. Evtouchenko, grand poète de notre temps, pleure les souffrances endurées pendant les années de la grande guerre patriotique tant par les Juifs que par tous les Soviétiques. Il ne pleure pas le sionisme, car il le condamne sans pitié ainsi que le fait tout citoyen soviétique de quelque nationalité que ce soit.

211. M. Tekoah a déclaré de façon pathétique que les monuments érigés à la mémoire des victimes de l'occupation de notre pays par les fascistes ne portaient pas la mention spéciale de la nationalité juive de ces victimes. Mais ce qu'il veut là est monstrueux et déshonorant pour les sentiments nationaux de tous les Soviétiques, pour toutes les victimes soviétiques.

212. Le Ministre des affaires étrangères d'Ukraine, M. Chevel, vous a donné un chiffre : 130 000 citoyens soviétiques ont été torturés et enterrés à Babi Yar. Parmi eux, 70 000 Juifs et 60 000 Russes, Ukrainiens, Biélorussiens, Géorgiens, Azerbaïdjanais, Arméniens, Kirghiz, Cosaques et autres. Nous groupons 130 nationalités. Nous faut-il alors établir une liste sans fin : ici reposent des Juifs, ici des Russes, là des Ukrainiens, des Biélorussiens, des Géorgiens, des Azerbaïdjanais, des Arméniens, des Kirghiz, des Cosaques, etc. ? C'est pour le moins une absurdité. Et une calomnie. Nous avons élevé ces monuments à la mémoire de toutes les victimes du fascisme, des héros de la lutte pour la liberté de notre patrie, de celle du monde entier, pour la libération de l'Afrique, de l'Asie, pour un monde où l'Etat d'Israël a pu naître et exister.

213. M. Tekoah a évoqué les interventions aux Nations Unies de mon ami et collègue le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, qui m'a précédé à ce poste, ainsi que mes propres interventions précédentes.

214. En effet, nous nous sommes déclarés en faveur de l'existence de l'Etat d'Israël. Nous sommes encore de cet avis. Mais à l'heure actuelle, Israël se comporte en agresseur. Il fait fi des Nations Unies, du principe fondamental de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], adoptée lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, et de l'inadmissibilité de la conquête de territoires étrangers par la force, proclamée dans de nombreux autres documents.

215. Voilà où en sont les choses. Et depuis qu'Israël est devenu agresseur, nous nous élevons contre sa politique comme toute l'Organisation des Nations Unies.

216. M. Tekoah s'est bien gardé de dire que le Conseil de sécurité a, des dizaines de fois déjà, condamné Israël en tant qu'agresseur. C'est M. Tomeh qui l'a rappelé. La résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de la vingt-cinquième session commémorative condamne Israël pour son agression. Alors que voulez-vous, Monsieur Tekoah ? Que nous vous en glorifions ? Vous pouvez toujours l'attendre.

217. Nous menons fermement la lutte contre l'agression et contre l'arbitraire international sous toutes leurs formes. Nous défendons toujours les victimes de l'agression. Voilà pourquoi nous comprenons si bien, parce qu'ils nous sont

proches, les intérêts des pays arabes qui ont souffert de l'agression et de la violence israéliennes et du brigandage international. Aussi n'attendez pas que nous devenions les amis de l'agresseur. L'Union soviétique n'a jamais été et ne sera jamais l'ami de l'agresseur.

218. M. Tekoah a rappelé de façon calomnieuse le pacte de non-agression que nous avons signé en 1939 avec l'Allemagne. Mais il sait très bien, quoiqu'il ne l'ait pas dit, que ce pacte a eu pour effet d'empêcher Hitler de déclencher la seconde guerre mondiale à un moment où les puissances occidentales ne voulaient pas former d'alliance avec nous et grouper toutes nos forces contre Hitler. A ce moment-là, nous sommes restés seuls. Il nous fallait gagner du temps afin de réorganiser notre armée, préparer de nouvelles armes et renforcer notre défense. Et grâce à ce pacte de non-agression, nous avons gagné près de deux ans en retardant l'agression de notre patrie par Hitler. Cela nous a permis d'anéantir l'appareil de guerre hitlérien qui avait mobilisé toutes les forces d'Europe contre nous, et d'assurer notre salut et, entre parenthèses, le vôtre aussi, Monsieur Tekoah. Si nous n'avions pas vaincu à Stalingrad, à Koursk, si les forces armées soviétiques n'avaient pas remporté sur l'armée hitlérienne toutes les autres célèbres batailles historiques, vous n'existeriez même pas et vous n'auriez pas la possibilité de parler à cette tribune et de nous calomnier.

219. En tant qu'ancien ambassadeur d'Israël en Union soviétique, vous devriez le comprendre, si vous n'étiez aveuglé par la haine sioniste envers elle.

220. On peut déceler la même ligne de conduite fasciste dans les actes de banditisme dirigés, sous l'oeil complaisant des autorités américaines, contre les institutions et les organismes soviétiques aux Etats-Unis, par les voyous de la Ligue de défense juive. Les dirigeants sionistes d'Israël et M. Tekoah lui-même, qui, de cette tribune, a lancé les mêmes slogans que cette bande d'énergumènes qui s'intitule "Ligue de défense juive", sont directement associés à ces lâches actes terroristes des sionistes.

221. L'intervention du représentant israélien en ce lieu n'est qu'une manoeuvre de diversion. Il n'a proféré aucune parole pour condamner les actes de terrorisme commis par les sionistes extrémistes américains. Il ne les a pas désavoués. Il n'a pas condamné ces extrémistes qui s'adonnent à des méthodes fascistes de violence, de terreur et de calomnie. Ces bandits, ces terroristes ont été inspirés et moralement soutenus par son intervention. Voilà quel est le représentant d'Israël qui a pris la parole devant l'Assemblée générale. Il a fait de la démagogie, parlant du respect des droits de l'homme et des peuples, mais il n'a su trouver aucun mot pour condamner ces terroristes qui commettent des crimes internationaux sans précédent et qui tirent sur une mission diplomatique étrangère accréditée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il n'en a point parlé. Et c'est là que l'on voit son vrai visage de sioniste.

222. Le chef de la bande fasciste de sionistes, le rabbin Kahane, est arrivé d'Israël il y a quelques jours. Dès son arrivée à New York, comme je l'ai déjà dit, il a proféré, à la télévision américaine, des menaces directes d'actes de terrorisme contre les diplomates soviétiques.

223. Le représentant d'Israël le sait bien, tant par la presse que par les interventions qui ont eu lieu ici même. Mais il

n'a pas condamné cette déclaration criminelle du rabbin Kahane et nous sommes en droit de lui demander, à lui, comme au Gouvernement israélien : qui donc a inspiré au rabbin Kahane, sioniste extrémiste tout juste rentré d'Israël, de telles déclarations scélérates et de tels plans criminels ? Qui lui a donné cette pensée ? De qui a-t-il reçu l'instruction de commettre de tels actes criminels, des actes de terrorisme à l'encontre des diplomates soviétiques en poste à New York ?

224. Il est aisé de voir que c'est justement d'Israël qu'il a rapporté ces idées criminelles. La déduction est simple : les dirigeants sionistes israéliens et leurs amis et protecteurs sionistes des Etats-Unis portent la responsabilité directe des actes de violence et de terrorisme perpétrés par la "cinquième colonne" d'Israël aux Etats-Unis et les sionistes SS de la Ligue de défense juive. Il est impossible de les appeler autrement. Ce sont des SS sionistes aux Etats-Unis. C'est une "cinquième colonne" créée par les sionistes israéliens aux Etats-Unis à l'instar des colonnes hitlériennes.

225. Telle est l'étiquette politique de cette bande et des actions qu'elle entreprend. Tandis que le rabbin Kahane profère à la télévision américaine des menaces d'actes de terrorisme contre les diplomates soviétiques, ses hommes de main de ladite "Ligue de défense juive" commettent un acte de terrorisme contre la mission soviétique auprès des Nations Unies. Ils tirent sur le bâtiment de la mission, mettant quatre enfants en danger mortel. Qui niera que c'est là un crime monstrueux passible de la plus grave sanction pénale dans tous les pays civilisés ? Or, le représentant d'Israël péroré en cette assemblée sur la défense des droits de l'homme, mais il se garde bien de parler de ce crime monstrueux, commis par ses partisans et amis de la bande fasciste de sionistes intitulée "Ligue de défense juive"; qui plus est même, il le couvre. Et il répète ici leur slogan absurde : "Mon peuple."

226. Il est maintenant de notoriété publique que l'un des bandits qui ont tiré et ont été directement impliqués dans la fusillade du bâtiment de notre mission est membre de cette organisation criminelle. La radio, la télévision et la presse new-yorkaises en ont beaucoup parlé, et l'on a même donné le nom de ce criminel : Isaac Jaroslawitz, étudiant, fils de rabbin. Kahane, chef de la bande fasciste et sioniste, armée pour commettre des actes de violence et de terrorisme contre les diplomates étrangers et contre l'Organisation des Nations Unies, est rabbin de son état. Et c'est un fils de rabbin qui tire sur la mission soviétique. Mais que cela signifie-t-il donc, Messieurs les représentants ? Que les rabbins américains constituent la "cinquième colonne" des sionistes d'Israël aux Etats-Unis ? Il semblerait que les rabbins, "hommes de Dieu", sont appelés de par leur position à inculquer aux croyants des sentiments élevés. C'est ainsi, tout au moins, que nous autres, athées, comprenons les dogmes de la religion et les obligations sacrées des serviteurs de cultes religieux. Mais le rabbin Kahane lance des appels au meurtre, au terrorisme, à la violence, et Isaac Jaroslawitz, fils d'un rabbin américain, commet un acte terroriste à l'encontre de la mission soviétique. Comment expliquez-vous cela, Monsieur Tekoah, vous le défenseur des droits de l'homme ? Ce sont là les résultats de votre campagne calomnieuse et du travail de vos meneurs sionistes dirigés contre l'Union soviétique. C'est la haine pathologique du sionisme à l'égard de l'Union soviétique

qui nourrit l'antisoviétisme et les actes criminels qui sont perpétrés en Amérique contre les diplomates et les citoyens soviétiques.

227. Il faut espérer que, dorénavant, le représentant des Etats-Unis, M. Bush, changera sa position; hier, en effet, il n'a pas osé accuser les extrémistes fascistes sionistes d'avoir accompli un acte terroriste, passible de poursuites au criminel, contre la mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies.

228. Au plus fort des séances plénières de l'Assemblée générale, alors que le sionisme et ses actes criminels sont démasqués et condamnés, les voyous déchaînés de ce groupe fasciste de sionistes poursuivent leurs méfaits.

229. Le 21 octobre dernier, ils ont brisé la porte vitrée de la mission soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ici même, à l'entrée principale du Siège de l'Organisation, dans la partie qui abrite la salle de l'Assemblée générale, ils ont tenté d'arracher le drapeau de l'Union soviétique. Nous remercions le service de sécurité des Nations Unies de les en avoir empêchés.

230. Beaucoup de bruits et de légendes ont cours de par le monde et en Amérique sur la mafia d'origine italienne aux Etats-Unis. Cependant, on ne sait trop pourquoi, rares sont ceux qui parlent d'une autre mafia, d'origine sioniste celle-ci, qui s'est introduite dans les moindres recoins de la vie de ce pays. Et c'est justement la mafia sioniste aux Etats-Unis qui est l'ennemi numéro un de l'Organisation des Nations Unies. Comment l'expliquer ? De la façon la plus simple et la plus claire qui soit.

231. L'Organisation des Nations Unies et l'écrasante majorité de ses Etats Membres ont maintes fois condamné fermement, sévèrement, catégoriquement, et condamnent toujours l'agression des sionistes israéliens contre les Etats arabes.

232. L'Organisation des Nations Unies et l'écrasante majorité de ses Etats Membres exigent de façon ferme et catégorique, immédiatement, la stricte application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité sur le règlement politique pacifique de la crise du Moyen-Orient.

233. Pour la quatrième année consécutive, Israël sabote la mise en oeuvre de cette résolution. Les sionistes des Etats-Unis et du monde entier sont furieux de la juste position prise par l'Organisation des Nations Unies et l'écrasante majorité de ses membres. Ils sont prêts à tous les crimes, quitte à pratiquer la violence et le terrorisme contre les Nations Unies et celles des missions accréditées auprès des Nations Unies qui représentent les Etats soutenant de la façon la plus ferme et la plus soutenue la juste position de l'Organisation quant au règlement politique pacifique du problème du Moyen-Orient. C'est bien pour cette raison que la mafia sioniste des Etats-Unis s'est engagée dans la voie de la violence et du terrorisme tant contre l'ONU dans son ensemble que contre les missions étrangères accréditées auprès de celle-ci.

234. Il est connu de tous que de nombreux hauts fonctionnaires des Nations Unies reçoivent des lettres de

menaces quand leur opinion personnelle sur la politique agressive des sionistes et sur leur philosophie et leur idéologie fascistes et racistes n'est pas conforme à celle des sionistes.

235. Qui est coupable ? Qui répond de tous ces méfaits commis par les extrémistes sionistes aux Etats-Unis et dans les autres pays occidentaux ? De nombreux délégués ont rapporté ici de tels méfaits, tant hier qu'aujourd'hui. Ce sont avant tout les dirigeants sionistes israéliens qui sont coupables, de même que leurs amis et protecteurs sionistes des Etats-Unis qui ont fait de l'antisoviétisme, de l'anti-communisme et de l'anti-arabisme une politique d'Etat. Afin de détourner l'attention de leur agression criminelle au Moyen-Orient contre les Etats arabes et de leur sabotage délibéré, pour la quatrième année consécutive, de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité sur le règlement politique pacifique au Moyen-Orient, ils ont inventé de toutes pièces une calomnie antisoviétique sur le prétendu sort des Juifs en Union soviétique. Par cette légende, cette invention calomnieuse, ils tentent d'induire en erreur le monde entier et, avant tout, le peuple américain lui-même.

236. M. Tekoah s'est reporté aux déclarations que M. Kossyguine, chef du Gouvernement soviétique, a faites lors de sa rencontre avec les députés canadiens. Il s'est pourtant bien gardé de dire que M. Kossyguine a fermement et catégoriquement déclaré à cette occasion qu'il n'y avait en Union soviétique aucune sorte de problème juif. C'est là un fait; c'est une vérité. Mais les sionistes tentent de réfuter cette vérité en usant de calomnies et d'insinuations sur l'Union soviétique. Et vous avez tous été les témoins, Messieurs les représentants, tant hier qu'aujourd'hui, de ces agissements des sionistes lors des interventions du délégué israélien à cette tribune.

237. Qui a donné à Israël le droit de se prétendre le représentant et le défenseur des Juifs de tous les pays du monde ? Qui a conféré aux sionistes israéliens le droit de se proclamer défenseurs des Juifs soviétiques, français, anglais, américains, italiens, belges, kényens et de tous autres Juifs d'autres pays ? Israël considère que tout Juif est citoyen d'Israël. Sur quoi Israël se fonde-t-il pour s'arroger ce droit ? Qui lui a donné le droit de considérer tous les citoyens juifs de tous les pays comme des citoyens israéliens ? De quel droit le représentant d'Israël aux Nations Unies se permet-il à cette tribune de qualifier de "frères" les citoyens soviétiques de nationalité juive ? Nous, citoyens soviétiques de nationalité russe, ukrainienne, géorgienne, arménienne et de beaucoup d'autres nationalités, sommes les véritables frères des citoyens soviétiques juifs, et non point vous, Monsieur Tekoah, ni vos dirigeants sionistes. Vous, en tant que représentant israélien, et vos dirigeants sionistes, prêchez une idéologie fasciste et raciste avec son absurde légende de peuple élu. L'idéologie raciste, sous quelque forme que ce soit, est abhorrée par tous les citoyens soviétiques, y compris ceux de nationalité juive. C'est pourquoi ni vous ni les fascistes ne pouvez être les frères des Juifs soviétiques. C'est pourquoi vous êtes leurs ennemis, et non leurs frères. Et aucun des discours pathétiques que vous faites du haut de cette tribune ne pourra le dissimuler.

238. Vous affirmez que vous êtes les frères et les amis des Juifs soviétiques et que vous êtes en droit de vous mêler de

leurs affaires; on ne peut voir là qu'une manifestation d'expansionnisme et une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des autres Etats.

239. En s'engageant dans cette voie, Israël enfonce sans vergogne la Charte de l'Organisation des Nations Unies, qui interdit à qui que ce soit, et y compris aux sionistes, de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats.

240. Le représentant d'Israël, M. Tekoah, n'a absolument aucun droit d'utiliser à cette tribune le slogan "Mon peuple" en parlant des Juifs soviétiques, français, anglais ou américains. Faites-le donc pour les Juifs qui vivent en Israël, c'est votre peuple. Mais ne vous mêlez pas des affaires des autres pays et ne prétendez pas que les Juifs soviétiques font partie de votre peuple.

241. Pour quelle raison les sionistes israéliens cherchent-ils à faire immigrer les Juifs soviétiques en Israël ? Le problème de l'émigration de citoyens de l'URSS de notre pays est de notre propre ressort. Le Gouvernement soviétique, en vertu de la législation soviétique, examine dans chaque cas particulier la question de la sortie ou de la non-sortie des citoyens soviétiques de notre pays. Et les sionistes n'ont absolument aucun droit de se mêler de ces affaires qui sont les nôtres.

242. Nous comprenons très bien la raison pour laquelle les sionistes d'Israël s'obstinent tant à vouloir accueillir des Juifs soviétiques. On a pu récemment le lire dans le *New York Times*, que j'appellerai l'organe des sionistes américains, et pas seulement des sionistes américains. Le correspondant de ce journal à Tel Aviv communiquait que les Juifs soviétiques arrivés en Israël étaient tous très instruits et tous des spécialistes hautement qualifiés. Ils diffèrent nettement des émigrants juifs en provenance d'autres pays. Ils sont fiers, possèdent des qualités et une grande dignité humaine. Qui les a élevés ? Leur patrie soviétique. Qui leur a donné une instruction supérieure ? Leur patrie soviétique. Aux frais de qui ? Du peuple laborieux de l'Union soviétique. C'est aux frais des ouvriers et des paysans soviétiques qu'ils ont étudié et reçu une éducation supérieure, et qu'ils sont devenus des spécialistes hautement qualifiés. Mais dans votre aveuglement sioniste, vous l'oubliez, vous le taisez. L'article en question fait part de la situation misérable dans laquelle se trouvent les Juifs russes émigrés en Israël.

243. En quoi les Juifs soviétiques hautement instruits et qualifiés sont-ils nécessaires à Israël ? La réponse est claire et simple. Israël a besoin de tels cadres avant tout pour renforcer son potentiel militaire en vue de la continuation de l'agression contre les Etats arabes.

244. Je puis assurer le représentant israélien et les dirigeants sionistes que l'Union soviétique, les autorités soviétiques et les Juifs soviétiques ne l'accepteront pas. Et tant qu'Israël continuera sa politique d'expansion et d'agression, il ne pourra être question d'envoyer en Israël nos cadres hautement instruits et qualifiés, nos spécialistes militaires, nos scientifiques et nos médecins. Souvenez-vous en, Monsieur le représentant d'Israël.

245. Nous prévenons Israël et ses dirigeants sionistes : ne vous mêlez pas de nos affaires intérieures, renoncez à

prétendre, ce qui est stupide et ridicule, que les citoyens soviétiques de nationalité juive sont des citoyens israéliens et non soviétiques. Ne créez pas, à l'instar d'Hitler, de cinquièmes colonnes dans les autres pays. Sinon, les sionistes auraient à le payer cher.

246. Ce genre de prétention de la part d'Israël et de ses dirigeants sionistes en fait la risée du monde entier et un objet de blâme.

247. En tant que représentant de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, je répète ce que j'ai déjà dit à la 1582^{ème} séance du Conseil de sécurité lors de l'examen des agissements d'Israël à Jérusalem : ne fourrez pas votre long nez dans nos affaires soviétiques. L'histoire nous apprend que quiconque fourre son long nez dans nos affaires finit par le perdre. Et cela, Messieurs les sionistes, écrivez-le vous sur le bout du nez.

248. Quelques mots maintenant à l'adresse du représentant du Royaume-Uni, qui a commenté [1973^{ème} séance] ce que j'avais dit au sujet des maillons d'une même chaîne de provocations, hostile à l'Union soviétique, qui a commencé dans son pays. J'essaierai d'être bref. Son argument — défense des intérêts de la sécurité du Royaume-Uni au moyen de provocations antisoviétiques — ne résiste pas à la critique et est dénué de tout fondement. Non seulement cette idée est inconsistante, mais elle est encore une pure invention empreinte manifestement d'intentions hostiles à l'égard de l'Union soviétique. On ne peut dissocier cette provocation de la ligne générale de la politique anglaise, qui sème systématiquement des obstacles sur la voie de la détente internationale, en particulier dans les affaires européennes, et ce malgré la volonté de nombreux pays d'Europe de normaliser la situation et d'organiser une conférence sur la sécurité européenne. Les dirigeants anglais, et en particulier les conservateurs, ont plus d'une fois eu recours à ces méthodes de provocation. C'est leur méthode antisoviétique préférée. Il est suffisant de rappeler, dans cette longue série de provocations, que le Royaume-Uni et son ministre de la guerre, feu Winston Churchill, ont été les principaux organisateurs de l'intervention en Russie après la révolution d'Octobre de 1917. Ceci est un fait historique.

249. On ne peut manquer de rappeler également l'"ultimatum de Curzon", la fausse lettre du Komintern, ou, comme l'appellent les historiens, "la lettre de Zinoviev", reconnue par les plus éminents historiens anglais et américains comme étant un faux. Rappelons-nous aussi le raid provocateur sur l'All-Russian Cooperative Society Limited, et bien d'autres choses encore. Dans ma déclaration précédente, j'ai parlé du discours, provocateur lui aussi, de feu Winston Churchill prononcé à Fulton, en Amérique, et qui a marqué le commencement de la sordide époque de la guerre froide. L'histoire témoigne ainsi qu'il ne s'agit pas d'une menace à la sécurité du Royaume-Uni. Je pourrais vous rappeler qu'il y a quelques jours à peine le Ministre des affaires étrangères, sir Alec Douglas-Home, a fait une déclaration nettement provocante sur la question des relations entre l'Union soviétique et la Chine. Quel besoin l'y a poussé ? On ne le comprend que trop bien à la lumière de tels faits historiques. De toute évidence, la menace à la sécurité du Royaume-Uni n'est pas en cause. Le fond du problème, c'est la crainte des milieux dirigeants britan-

niques de voir la tension diminuer, en particulier sur le continent européen. C'est là que les conservateurs britanniques — et ayant été sept ans ambassadeur de l'Union soviétique au Royaume-Uni, j'ai appris à connaître son histoire et la politique des conservateurs —, c'est justement là qu'ils voient un danger. Et c'est la raison principale des nouvelles provocations dirigées régulièrement contre l'Union soviétique.

250. En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais, à titre de preuve matérielle de l'acte terroriste criminel perpétré contre la mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, vous communiquer cinq photographies qui montrent les trous faits par les balles dans la fenêtre de l'appartement occupé par le conseiller de la mission, et je vous prie de bien vouloir inclure ces pièces dans les documents officiels de l'Assemblée générale.

251. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Trois représentants désirent encore prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse : les représentants de la Syrie, des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël. A l'égard de la question dont l'Assemblée discute en ce moment, deux d'entre eux ont déjà exercé ce droit à maintes reprises. Il est déjà près de 19 h 30. En conséquence, j'estime que le moment est venu d'appliquer la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1937^{ème} séance plénière, le 24 septembre 1971, limitant à 10 minutes les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse.

252. M. TOMEH (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que j'eusse beaucoup aimé que la limite de temps impartie au droit de réponse eût été appliquée aux orateurs qui m'ont précédé, je suis parfaitement conscient de l'heure tardive et je m'efforcerai, Monsieur le Président, de me conformer à la règle que vous venez d'énoncer.

253. Ce n'est pas par hasard que nous avons discuté la question du Moyen-Orient en même temps que la question de la Chine qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée. Je me limiterai à deux points essentiels soulevés par le représentant d'Israël : la notion de droit et la philosophie sioniste en matière de droit. Le représentant d'Israël, M. Tekoah, se demande pourquoi les Israéliens et les sionistes devraient se voir refuser le droit de reconquérir leur liberté sur une terre où leurs ancêtres vivaient il y a 2 000 ans ?

254. Posée ainsi, la question est fautive, car on ne discute pas du droit dans l'abstrait; les questions de droit sont examinées en termes concrets. Quel est le droit que l'on demande ? A qui doit-on le donner ? Quand doit-on l'accorder et dans quelles conditions ? Ce droit en viole-t-il un autre ?

255. Toute la tragédie qui nous occupe découle de la conception qu'ont les Israéliens et les sionistes du droit qu'ils fondent sur les points suivants : premièrement, la violation des droits des Arabes et le refus total de leur légitimité et de leur inviolabilité; deuxièmement, le recours à tous les moyens, y compris la terreur et la guerre, pour atteindre les buts sionistes tels qu'ils sont définis dans le livre juif israélien, à savoir que l'Eretz Israël s'étend du Nil à

l'Euphrate; troisièmement, le recours à un droit supérieur qui sépare les sionistes du reste des hommes pour justifier leurs agissements. J'en veux pour preuve ce que déclare Mador, l'un des dirigeants de la Haganah : "Nous étions des conspirateurs en dehors de la loi, mais nous obéissions à ce qui était pour nous une loi supérieure." Enfin, les sionistes ont la conviction qu'ils ont reçu mission de reconquérir la patrie juive et de débarrasser la Palestine des Arabes.

256. En Indonésie, un Indonésien a le droit absolu de vivre en Indonésie; un Juif américain de New York a le droit absolu de rester à New York; un Français a le droit de vivre en France. Mais, lorsqu'un Français, un Américain, ou quiconque vient sur une terre arabe déjà peuplée, possédée et habitée depuis des milliers d'années par les autochtones, il y a là une violation, une négation d'un droit. Ce n'est plus un droit, c'est une injustice.

257. Lorsque nous, Arabes, dans toutes nos villes, voyons autour de nous depuis 25 ans 2 millions de réfugiés qui ont été privés de leur droit naturel à une patrie, nous ne pouvons nous empêcher de penser que ce que les sionistes qualifient de droits n'est en réalité que des injustices. Le conflit fondamental n'est pas le conflit de droits, mais celui d'un droit contre une injustice. Tout homme d'Etat a le devoir de penser au bonheur de son peuple, mais un homme d'Etat a-t-il, pour le réaliser, le droit d'infliger des souffrances à d'autres peuples ?

258. Bien que vous m'ayez accordé seulement 10 minutes, Monsieur le Président, vous me permettez de lire deux paragraphes d'un des chefs-d'oeuvre de la littérature, un roman de Dostoïevski, *Les frères Karamazov*.

259. Il s'agit d'une conversation entre Ivan et Alyouche :

"On ne peut vivre constamment en état de rébellion, or, je veux vivre. Dis-moi franchement" — et je m'adresse à M. Tekoah — "je te supplie de me répondre : suppose que c'est toi qui érige l'édifice de la destinée humaine qui doit donner le bonheur et la paix à tous, mais qu'il soit, pour cela, nécessaire et inévitable de torturer à mort une faible créature seulement, une petite fille qui frappe sa poitrine de son petit poing, de fonder cet édifice sur ses larmes inexpiables, consentirais-tu à en être l'architecte dans ces conditions ? Réponds-moi en toute franchise.

"Non, je ne pourrais pas, répondit Alyoucha.

"Admettrais-tu l'idée que le peuple pour lequel tu bâtirais ce monument accepte de recevoir son bonheur au prix d'une injustice sanglante commise à l'égard d'une enfant torturée et, l'ayant accepté, soit heureux à jamais ?

"Non, je ne pourrais l'accepter . . ."

260. Notre réponse à la question de M. Tekoah au sujet des droits acquis par les Israéliens au prix de nos souffrances et la négation de nos droits est une réponse négative : "Non, nous ne pouvons l'accepter."

261. Pour rafraîchir la mémoire de M. Tekoah, qui a parlé arabe — ce qui me fait douter qu'il sache vraiment parler hébreu car les mots qu'il a prononcés en arabe ont les

mêmes consonnes en hébreu et ne peuvent être prononcés comme il l'a fait —, je le renvoie à *Sefer Hapalmah*⁷, qui est un livre écrit en hébreu, en deux volumes. Dans le deuxième volume figurent des cartes établies par le Palmach et la Haganah couvrant toutes les régions que les organisations de terrorisme israélo-juives occuperaient après le partage. A la page 98 de ce volume, il y a une carte datant de 1941 qui a trait à l'occupation militaire israélienne de Damas.

262. Parlant toujours de cette question des droits, je voudrais rappeler à M. Tekoah les paroles d'un professeur de l'Université hébraïque, s'adressant à Yisrael Galili :

"N'oubliez pas que le foyer national juif et la création de l'Etat d'Israël ont été le résultat d'un accord entre les grandes puissances, qui a été imposé aux Arabes. Donc, lorsque vous dites que vous ne reconnaissez pas les Arabes de Palestine en tant qu'entité juridique ou morale, avec des caractéristiques nationales particulières, vous voulez dire, en fait, que ce sont des autochtones sans identité propre."

Monsieur Tekoah, nous refusons cela.

263. L'Organisation des Nations Unies, dans deux résolutions, en 1969 et 1970 [*résolutions 2535 B (XXIV) et 2672 C (XXV)*], a reconnu que le problème de la Palestine était né du déni des droits inaliénables du peuple de Palestine et a réaffirmé, à deux reprises, ces droits inaliénables du peuple de Palestine. Tant que ces droits n'auront pas été respectés, il n'y aura pas de paix, et je ne mâche pas mes mots.

264. A cette notion fallacieuse des droits, il faut ajouter le refus de l'orateur israélien de reconnaître le lien qui existe entre l'Allemagne hitlérienne et la philosophie nazie. Hier, j'ai cité *Perfidy*. Je souhaite que tout le monde lise ce livre. Mais qui doute de la grandeur du philosophe israélien Martin Buber, qui a dit :

"Lorsque nous sommes retournés en Palestine, la question fondamentale qui se posait était la suivante : voulions-nous être des alliés, des amis, des frères, des membres de la nouvelle communauté du Proche-Orient, ou former un avant-poste de l'impérialisme et du colonialisme ?"

Il a dit encore :

"C'est Hitler qui a envoyé les masses juives en Palestine, ce ne sont pas quelques personnes choisies qui ont estimé qu'elles pouvaient y vivre et préparer l'avenir. Ainsi, un développement organique, sélectif, a été remplacé par une immigration de masse et la nécessité de trouver une force politique pour sa sécurité . . . La majorité du peuple juif a préféré s'inspirer des leçons d'Hitler . . ."

Tels sont les mots prononcés par Martin Buber.

265. S'agissant de cette notion de droit, il convient de savoir comment sont accordés les droits aux Israéliens orientaux et aux Arabes qui vivent encore en Israël. Un savant indien de confession juive, qui a émigré en Israël et

⁷ Zeiubabel Gilad, Tel Aviv, Hakibutz Hameuchad Ltd., 1954.

qui est maintenant à l'Université de New York, a écrit en 1967 ce qui suit :

“Tout est fait, alors, pour bien faire comprendre à la population tout entière que c'est “nous”, Européens, qui représentons la norme en Israël. “Israël appartient à l'Europe sur le plan culturel, politique et économique, bien qu'Israël se trouve géographiquement au Moyen-Orient”, a dit récemment un membre important du Gouvernement israélien en présentant la demande d'admission de son pays à la Communauté économique européenne⁸.”

Je dois dire à M. Tekoah : “Il se trouve au Moyen-Orient, mais il ne ferz pas partie du Moyen-Orient tant que ce sera là sa doctrine.”

266. Une autre autorité, un Américain de confession juive, I. F. Stone, ancien partisan de la Haganah, a écrit en 1969 ce qui suit :

“L'attitude habituelle des Juifs à l'égard des Arabes est une attitude de supériorité pleine de mépris. Northward, notre chauffeur, était un Juif qui avait fui l'avance nazie en Hongrie, mais cela ne l'a pas empêché d'avoir des préjugés raciaux. Lorsque je lui ai proposé de faire monter un enfant dans notre voiture, il a refusé parce qu'il était arabe et, quand je lui ai demandé quelle différence il y avait, il a répondu que les Arabes sentaient mauvais.”

Il continue :

“Et là, comme en Amérique, le problème de la pauvreté s'intensifie avec les questions de race et de couleur. Israël a un double “problème noir”. Les Juifs basanés d'Orient et d'Afrique du Nord aussi bien que la minorité arabe sont victimes de préjugés.”

Qui n'a pas entendu parler de la révolte des Juifs orientaux en Israël ? Qui n'a pas entendu, la semaine dernière, que des Juifs américains noirs avaient été chassés d'Israël à cause de leur couleur. Je dis à M. Tekoah que nous refusons d'être une race inférieure dans notre propre pays.

267. En ce qui concerne ce qui a été dit au sujet de la Syrie, des leçons de haine qu'elle donnerait, etc., ce que je viens de lire suffit à montrer l'esprit de la philosophie et de l'éducation israéliennes. En fait, le représentant de l'Union soviétique a traité longuement de ce point et m'a épargné la nécessité d'entrer dans le détail. Mais M. Tekoah continue sans cesse à nous rappeler la résolution 242 (1967).

268. Qui trompe qui ?

269. Si Israël veut la paix, pourquoi ne l'a-t-il pas acceptée quand les Etats arabes ont signé le Protocole de Lausanne du 12 mai 1949, acceptant la résolution ainsi que le plan de partage comme base de solution pour les réfugiés, pour l'établissement de frontières sûres et reconnues, et pour le problème de Jérusalem ? Israël n'était pas encore Membre des Nations Unies à l'époque. Quand il a été admis à l'Organisation, Israël a rejeté le Protocole de Lausanne en

disant : “Nous ne pouvons pas accepter, en 1949, un partage arbitraire de la Palestine qui a été adopté en 1947.” Mais de 1967 à 1970, Israël n'a pas cessé de dire : “Nous ne pouvons accepter un partage arbitraire, sauf pour le territoire que nous avons conquis par la guerre.” Dayan n'a-t-il pas dit plus d'une fois : “La fin n'est pas encore en vue” ?

270. A ce propos, je tiens à attirer l'attention des délégations ici présentes sur ce qu'a dit le Secrétaire général au paragraphe 222 de l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“Les résolutions sur le cessez-le-feu adoptées par le Conseil de sécurité” — “les résolutions”, au pluriel — “en juin 1967 et sa résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, si elles étaient appliquées simultanément et pleinement, constitueraient un cadre pour un règlement pacifique et concerté du présent conflit.” [A/8401/Add.1, par. 222.]

Nous avons toujours soutenu, nous soutenons toujours qu'Israël doit accepter les résolutions de cessez-le-feu. N'oubliez pas qu'il y a eu quatre résolutions de cessez-le-feu, et non pas une seule : les résolutions 233 (1967) du 6 juin 1967, 234 (1967) du 7 juin, 235 (1967) du 9 juin et 236 (1967) du 11 juin. Pourquoi Israël ne les a-t-il pas acceptées ? Parce qu'Israël ne voulait pas arrêter sa conquête sans avoir atteint les frontières actuelles pour imposer la paix aux Arabes. Mais les Arabes n'accepteront pas une paix imposée.

271. Enfin, qu'il me soit permis — puisque M. Tekoah a parlé pendant plus d'une heure — de citer ce qu'a dit Bertrand Russell sur la tragédie du Moyen-Orient le 14 février 1970 selon le *Times* de Londres :

“La dernière phase de la guerre larvée au Moyen-Orient est fondée sur une grave erreur de calcul. Les bombardements aériens qui ont pilonné le territoire égyptien ne persuaderont pas la population civile de se rendre; ils ne feront que renforcer son désir de résistance. Telle est la leçon que l'on tire des bombardements aériens. Les Vietnamiens, qui ont supporté pendant des années de fréquents bombardements américains, n'ont pas réagi par la capitulation : ils ont riposté en abattant nombre d'avions ennemis. En 1940, mes concitoyens ont résisté aux bombardements hitlériens en faisant preuve d'une détermination et d'une unité sans précédents. C'est la raison pour laquelle l'attaque israélienne manquera son objectif essentiel. Mais, en même temps, les Israéliens doivent être condamnés énergiquement partout dans le monde.

“L'évolution de la crise au Moyen-Orient est à la fois dangereuse et instructive. Pendant plus de 20 ans, Israël s'est agrandi par la force des armes. Après chaque étape de cette expansion, Israël a fait appel à la raison et suggéré des négociations. C'est là le rôle traditionnel d'une puissance impérialiste car elle veut consolider avec le moins de difficultés possible ce qui a été obtenu par la violence. Toute nouvelle conquête devient une base nouvelle de négociations à partir d'une position de force qui ignore l'injustice de l'agression précédente. L'agression commise par Israël doit être condamnée non seule-

⁸ Michael Selzer, *The Aryanization of the Jewish State*, New York, Black Star Publishing Company, 1967, p. 70.

ment parce qu'aucun Etat n'a le droit d'annexer un territoire étranger, mais parce que toute expansion est également une expérience permettant de découvrir combien d'agressions le monde tolérera encore."

Il dit ensuite :

"Les réfugiés qui, par centaines de milliers, entourent la Palestine ont été décrits récemment par un journaliste de Washington, I. F. Stone, comme "un poids moral sur la conscience des Juifs du monde entier". Nombre de réfugiés se trouvent maintenant dans la troisième décennie de l'existence précaire qu'ils mènent dans des installations provisoires. La tragédie du peuple de Palestine est que leur pays a été "donné" par une puissance étrangère à un autre peuple pour créer un nouvel Etat. Il en est résulté que plusieurs centaines de milliers d'innocents sont devenus à titre permanent des sans-foyer. Avec chaque conflit, leur nombre a augmenté. Pendant combien de temps encore le monde va-t-il tolérer ce spectacle de cruauté insensée ? Il est évident que les réfugiés ont pleinement droit à la patrie dont ils ont été chassés, et le déni de ce droit est au coeur même du conflit qui se prolonge."

272. Voilà en résumé ce que j'ai dit : un droit n'est juste que s'il ne nie pas un autre droit. Mais, comme nous l'avons entendu de la bouche de Bertrand Russell — et non pas d'un porte-parole syrien ou arabe —, les droits israéliens et les droits sionistes ont abouti au déni des droits de centaines de milliers, de millions d'Arabes. Ce ne sont pas là des droits; ce ne sont que des travestis de droits : ce sont des agressions. Tout ce que dit M. Tekoah ou tout ce qu'il va dire n'est rien d'autre que la voix d'une conscience coupable.

273. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma réponse sera très brève. Tout d'abord, je voudrais assurer au représentant de l'Union soviétique que je n'ai pas l'intention de réduire l'énergie avec laquelle je condamne la Ligue de défense juive ou tout autre groupe extrémiste qui menace, harcèle, insulte ou malmène. Cette question a été soulevée à juste titre, et je tiens à affirmer, aux représentants ici présents, comme je l'ai déjà dit hier [1972ème séance], que nous rejetons entièrement ce genre de tactique. Je le répète maintenant.

274. Une précision cependant : je dois m'élever contre un certain passage du discours de M. Malik. Je ne saurais garder le silence lorsque le représentant de l'Union soviétique condamne tous les dirigeants juifs de mon pays. Tous ceux de ces dirigeants qui ont la conscience de leurs responsabilités condamnent la Ligue de défense juive, autant que je le fais moi-même, autant que le font tous ceux qui se trouvent ici. Ils éprouvent, en face de ces lâches attentats contre des enfants, une indignation analogue à celle que j'éprouve moi-même, à celle qu'éprouvent l'ambassadeur Malik, l'ambassadeur Tomeh et tous les ambassadeurs rassemblés ici. Malgré la profonde émotion que nous causent les actes de ces extrémistes, nous ne devons pas — et, en ma qualité de représentant des Etats-Unis, je ne peux pas — laisser condamner de la sorte un très grand nombre d'excellents citoyens américains de confession juive. Nous ne devons pas laisser retentir, dans ces salles, ces manifestations de préjugés brossés à grands traits.

275. Bien que je n'aie pas été présent lorsque l'Assemblée a discuté d'un autre sujet, je crois savoir qu'une délégation a laissé entendre du haut de cette tribune que les autorités américaines étaient de connivence avec les organisations qui pratiquent la violence, de connivence avec la Ligue de défense juive. C'est là une accusation méprisante, dépourvue de tout fondement. C'est un mensonge pur et simple, un mensonge flagrant, et il me déplaît fort que les Etats-Unis d'Amérique en soient l'objet.

276. J'estime que nous pouvons tous être reconnaissants à la police pour son travail rapide, aboutissant à une prompte arrestation qui, je l'espère, sera suivie d'une condamnation.

277. Je ne veux pas m'attarder davantage dans ce qui semble, hélas, être devenu un différend violent, mais je dois rejeter entièrement les accusations suivant lesquelles tous les Juifs des Etats-Unis appuient les idées de violence et de terreur qui sont pratiquées par un groupe infime de forcenés. Nos concitoyens n'appuient pas ces tactiques haïssables, et, tandis que ce groupe infime de forcenés les met en pratique, des millions de leurs frères, des millions de bons Américains, déplorent du fond du coeur cette façon d'agir.

278. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Aux invectives, aux injures, aux diffamations d'ordre personnel que nous avons entendues de la bouche du représentant de la Syrie, je répondrai par une seule phrase, tirée du Talmud : "Ne rejette pas sur ton voisin ta propre souillure."

279. Je ne m'abaisserai pas non plus à un échange d'injures personnelles, comme celles que nous avons subies tout à l'heure de la part du représentant de l'Union soviétique. Je voudrais cependant dire que l'Assemblée n'a pas mérité d'être exposée au genre de déclaration pleine de faits dénaturés, de mensonges et d'invectives personnelles dont nous a gratifiés M. Malik. Celui-ci est allé jusqu'à déformer ma déclaration d'hier et l'attitude de mon gouvernement à l'égard de la Ligue de défense juive. Tout ce qu'il avait à faire, tout ce qu'il aurait dû faire, c'eût été de regarder le compte rendu de la séance d'hier. Il a préféré ne pas le faire afin d'être plus à l'aise, tout simplement, pour accumuler les insultes, les calomnies et les contre-vérités devant cette assemblée.

280. Si les membres de cette assemblée se demandent ce que c'est que d'être juif, aujourd'hui, en Union soviétique, ils peuvent imaginer les Juifs sans défense écoutant les paroles, voyant les gestes, subissant la mentalité dont la déclaration de M. Malik nous a fourni un échantillon aujourd'hui.

281. Le 25 septembre, le représentant de l'Union soviétique s'est lancé, à la 1582ème séance du Conseil de sécurité, dans une diatribe anti-juive, avec des insultes à la religion juive. Il est allé jusqu'à parler de mon long nez juif. Nous nous souvenons tous de ses paroles : Il les a répétées aujourd'hui.

282. Ma mission a reçu des centaines de télégrammes indignés à la suite de cette attaque. Je crois savoir que des centaines de télégrammes ont été adressés au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et

au Secrétaire général des Nations Unies, protestant contre une semblable conduite dans cet organe de la famille des nations, conduite qui ne saurait être admise dans la plus petite et la plus humble des organisations, pour ne pas parler des Nations Unies. Et tout le monde sait que les représentants de nombreuses nations — et pas seulement de celles qui sont éloignées de l'Union soviétique, mais même des délégations de pays qui en sont proches — ont exprimé leurs réserves, leurs regrets, leurs critiques à l'égard de l'attitude du représentant de l'Union soviétique.

283. Cependant, hier et aujourd'hui encore, les Nations Unies et le monde ont dû entendre une fois de plus des attaques de ce genre. Sous prétexte de rejeter le mouvement de libération nationale du peuple juif, le sionisme, sous prétexte de vilipender ce mouvement, le représentant de l'Union soviétique, une fois de plus, s'est livré à une attaque contre certaines des valeurs les plus nobles et les plus sacrées de la civilisation juive, de la foi juive, du peuple juif.

284. J'ai passé trois ans en Union soviétique, au milieu du peuple soviétique. J'ai appris à admirer les réalisations de cette grande nation. Je me suis attaché à la beauté de cette terre magnifique. Mais c'est précisément pour cela que, tout au long de ces trois années et depuis lors, mon cœur a saigné — comme saignerait, j'en suis sûr, le cœur de tout homme de bonne volonté — de penser que, seuls des 107 nationalités qui composent l'Union soviétique, les Juifs n'ont pas le droit de jouir, à l'égal des autres, des réalisations, de la beauté et des droits de l'homme en Union soviétique. M. Malik a essayé d'affirmer aujourd'hui qu'il n'y avait pas de problème juif en Union soviétique. Son premier ministre a dit avant-hier, lors d'une réunion à Ottawa, pour ce qui est du problème juif en Union soviétique : "Des problèmes de ce genre existent partout : les Noirs aux Etats-Unis, les Irlandais en Grande-Bretagne." Nous sommes d'accord. Nous ne voulons pas de vos Dragounsky, Monsieur Malik. Chaque nation, chaque peuple, a ses Dragounsky. Mais nos Kotchoubiyevsky qui sont toujours en prison, qui supplient toujours qu'on les laisse vivre en juifs, laissez-les donc partir.

285. Enfin, le représentant de l'Union soviétique a parlé une fois de plus d'agression. Il s'est référé aux résolutions des Nations Unies. Nous n'avons pas la mémoire aussi courte que le représentant de l'Union soviétique semble l'avoir ce soir. Nous nous rappelons que son gouvernement, nous nous rappelons que sa délégation ont essayé à maintes reprises de faire adopter par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité des projets de résolution qui auraient qualifié d'agression israélienne la manière dont Israël a repoussé les attaques arabes, la manière dont Israël a réagi contre les actes de guerre, le blocus, le rassemblement d'armées considérables, l'annonce de la bataille finale destinée à détruire un Etat Membre et à annihiler son peuple. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se sont prononcés contre ces projets de résolution. Il n'y a pas ici un seul document qui parle d'agression israélienne.

286. Je voudrais dire une fois de plus à M. Malik qu'on ne peut pas récrire l'histoire à coups de déclarations ou de résolutions politiques. Hitler et son armée étaient les agresseurs de l'Union soviétique depuis le début de leur attaque contre ce pays et ils sont restés les agresseurs même après Stalingrad, lorsque les armées soviétiques ont repoussé

l'envahisseur et occupé de vastes étendues du territoire allemand. Israël n'a pas été l'agresseur mais la victime de l'agression, en 1948, lorsque les armées arabes l'ont envahi — et l'Union soviétique s'était alors prononcée ouvertement, aux Nations Unies, et avait condamné l'agression arabe —, et Israël reste l'objectif de l'agression arabe, même après avoir résisté aux armées arabes, même après être parvenu à les refouler, même alors qu'il respecte les lignes du cessez-le-feu, conformément aux résolutions du cessez-le-feu adoptées par les Nations Unies.

287. J'achèverai sur une note d'espoir, parce que je ne pense pas que les paroles que nous avons entendues aujourd'hui expriment véritablement les sentiments du peuple soviétique, ni même des dirigeants soviétiques. J'achèverai sur une note d'espoir parce que je suis certain qu'un jour le peuple et le Gouvernement soviétiques penseront avec honte et regret à ce que M. Malik nous a dit aujourd'hui. Un jour, le Gouvernement soviétique reconnaîtra les droits de l'homme des Juifs soviétiques et leur permettra d'affirmer ces droits. Un jour, le Gouvernement soviétique cessera de soutenir la belligérance au Moyen-Orient et dirigera ses efforts vers la paix. Et, ce jour-là, je suis sûr que nous entendrons des paroles et des déclarations très différentes de celles qu'a prononcées aujourd'hui le représentant de l'Union soviétique.

288. M. WESTON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'excuse de prendre la parole à cette heure tardive. Toutefois, le représentant de l'Union soviétique a répété ses accusations selon lesquelles une mesure récente prise par mon gouvernement avait pour but d'entraver le mouvement vers la détente en Europe. Je voudrais simplement répéter le démenti apporté hier par mon représentant permanent [1973ème séance] et réserver à ma délégation le droit de revenir sur cette question plus tard.

289. Je voudrais également dire que le Premier Ministre soviétique a répondu, lorsqu'une question lui a été posée récemment à Ottawa à ce sujet, qu'il ne pensait pas que cet épisode affecterait les perspectives d'une détente entre l'Est et l'Ouest.

290. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Je note l'assurance donnée par M. Bush, à savoir que les autorités américaines prendront toutes les mesures possibles pour empêcher les crimes des extrémistes sionistes, y compris ceux de la Ligue de défense juive.

291. Mais je ne suis absolument pas d'accord avec M. Bush quand il dit que quelqu'un, dans cette salle, a l'intention de rejeter la faute des crimes commis par les extrémistes sionistes sur tous les Juifs américains. Personne n'a dit cela. Personne ne le pense. Et je vous demanderai, Monsieur Bush, de n'attribuer cette pensée à personne. Nous savons distinguer les bandits fascistes de la Ligue de défense juive des Juifs américains, sérieux et dignes de respect, parmi lesquels on trouve d'éminents scientifiques, hommes de lettres, artistes, poètes, etc. Aussi vous demanderai-je, Monsieur Bush, de ne pas suivre M. Tekoah lorsqu'il s'efforce, dans un esprit de démagogie raciste, de faire passer l'antisionisme pour de l'antisémitisme.

292. Nous protestons énergiquement contre les crimes et le terrorisme qu'inspirent et que protègent aux Etats-Unis

les dirigeants sionistes d'Israël et leurs représentants. Mais nous avons un profond respect pour la population juive d'Amérique, sachant qu'il y a parmi elle un très grand nombre de nos anciens compatriotes, personnes dignes et respectables. Nous ne les confondons pas avec les sionistes. Ce sont des personnes différentes.

293. M. Bush a déclaré que les dirigeants des organisations sionistes sérieuses condamnent les extrémistes de la Ligue de défense juive. Malheureusement, ils ne le font qu'à moitié. Ils disent ne pas approuver les méthodes de la Ligue, mais pensent que l'idée même de la Ligue n'est pas mauvaise. Que voilà une belle condamnation. Elle ressemble plus à un encouragement ou à une protection, même de la part de certains dirigeants "sérieux" d'organisations sionistes "sérieuses". Tels sont les faits, comme nous le confirment la télévision et la presse américaines.

294. Pour ce qui est du "long nez" dont a parlé le représentant israélien de façon si pathétique, je peux le rassurer. Mon nez est plus long que le sien. Quand nous parlons de "long nez", nous avons en vue les ennemis qui fourrent leur long nez dans nos affaires intérieures. C'est un vieux proverbe russe : "Ne fourrez pas votre long nez dans mes affaires", c'est-à-dire, je me débrouillerai sans vous et votre long nez. Aussi ne cherchez pas de racisme dans ce proverbe, ce vieux dicton populaire; là encore, vous voulez tout transformer en calomnie. Il ne s'agit pas de la longueur physique de votre nez, mais de la politique, de l'agression d'Israël et de la haine que vouent les sionistes à l'Union soviétique. Il s'agit d'antisoviétisme, des tentatives d'ingérence des sionistes dans les affaires intérieures de l'Union soviétique et des tentatives visant à couvrir et à justifier l'agression sioniste israélienne au Moyen-Orient. J'en ai déjà parlé longuement et je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention.

295. J'ai tracé un parallèle entre le fascisme et le sionisme. Je me suis référé à des documents, à des manuels israéliens, à la conception de "peuple élu", absurde et criminelle en cette seconde moitié du XXème siècle. Il y a beaucoup de similitudes, de ressemblances entre les pratiques, les théories et les philosophies du fascisme et du sionisme. Ils sont également identiques en ce qui concerne l'expansion extérieure. N'est-ce pas précisément le fascisme hitlérien qui prétendait représenter tous les Allemands de tous les pays : en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Union soviétique et même aux Etats-Unis, Monsieur Bush ? Hitler considérait que les Allemands d'Amérique étaient citoyens de l'Allemagne hitlérienne. Et il y avait ici une cinquième colonne. Et si ma mémoire ne me fait pas défaut, quand la guerre a commencé, le Gouvernement américain a procédé d'une façon fort judicieuse : il a placé la cinquième colonne hitlérienne dans des camps de concentration ou, tout au moins, a limité ses actions. L'idée selon laquelle les Allemands de tous les pays étaient tous citoyens allemands était bien d'Hitler, mais les sionistes la reprennent aujourd'hui. Et quand la délégation israélienne parle devant cette noble assemblée de "mon peuple" en pensant aux Juifs soviétiques, français, arabes, africains, anglais ou chinois (si d'aventure il y en avait), elle ne fait que reprendre l'idée et la pratique d'Hitler. A quoi cette théorie et cette philosophie ont-elles servi aux hitlériens ? A couvrir leur politique d'agression, d'annexion de territoires étrangers et d'extermination de la population d'autres pays. Tels sont les faits

historiques. Le fascisme n'invoquait-il pas l'espace vital ? C'était la quintessence de la philosophie fasciste que d'annexer des territoires étrangers, d'en expulser les populations et de s'approprier ces territoires sous le couvert de la théorie de l'espace vital. Les sionistes israéliens ne sont-ils pas en train de faire la même chose avec les territoires arabes ? Exactement la même chose. Nous retrouvons là non seulement la philosophie, l'idéologie et la théorie raciste hitlériennes, mais également leur pratique.

296. Ainsi, ce sont les sionistes eux-mêmes qui établissent ce sinistre parallèle entre le fascisme et le sionisme; qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes et qu'ils n'aillent pas accuser les autres d'antisémitisme.

297. Nous respectons profondément nos citoyens de nationalité juive. Je l'ai déjà dit au cours de ma précédente intervention; aussi ne vais-je pas revenir là-dessus. M. Tekoah a cité Shakespeare, ce génial poète, écrivain et dramaturge anglais qui jouit chez nous d'une très grande considération. Toutes ses oeuvres sont traduites en russe. Des dizaines sinon des centaines de théâtres et de cercles montent des pièces de Shakespeare. Mais nous connaissons également très bien l'une de ses pièces intitulée *Le marchand de Venise*, dans laquelle il a, avec tout son génie, critiqué Shylock de façon accablante et l'a condamné.

298. Les sionistes, avec leurs prétentions à dominer le monde, à représenter les Juifs de tous les pays, à s'emparer de territoires étrangers et à en chasser les populations, sont les Shylock contemporains. Et qui condamne ces Shylock de notre temps ? La plus importante organisation internationale : l'Organisation des Nations Unies. Le représentant israélien a tort, et il veut induire l'Assemblée générale en erreur quand il dit qu'Israël n'a pas été condamné. La résolution adoptée lors de la session commémorative n'est-elle pas une condamnation d'Israël pour sa politique d'expansion et d'agression contre les pays arabes ? Quelle autre condamnation lui faut-il ? Un procès de Nuremberg ? Il est possible que l'affaire aille jusque-là.

299. M. Tekoah a exprimé un espoir. Je vais, moi aussi, en exprimer un : l'espoir que les envahisseurs israéliens se retireront des territoires arabes qui leur sont étrangers, et qu'ils appliqueront enfin la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, permettant ainsi l'établissement d'une paix stable, durable et équitable au Moyen-Orient. Nous espérons qu'avec le temps les dirigeants israéliens deviendront plus sages et se conduiront dignement, comme il sied à tout Membre des Nations Unies, en respectant et en appliquant les décisions du Conseil de sécurité, principal organe de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité.

300. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais lever la séance, mais deux représentants désirent encore exercer leur droit de réponse; il s'agit de la République arabe syrienne et d'Israël. Je leur accorde à chacun deux minutes. Je donne d'abord la parole au représentant de la République arabe syrienne.

301. M. TOMEH (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Si M. Tekoah, lorsqu'il lira demain ou lundi le texte de ce qu'il a dit dans sa dernière réponse, n'éprouve pas un sentiment de honte, c'est qu'il est

incapable de ce sentiment, car l'amoncellement d'adjectifs péjoratifs qu'il a utilisés ne peut être autre chose que la preuve du complexe de culpabilité qui l'envahit.

302. J'ai cité des autorités juives et des livres — Martin Buber, *Sefer Hapalmah*, et le professeur Talmon, de l'Université hébraïque. S'il peut prouver que ces hommes sont des menteurs, alors, de deux choses l'une : ou bien il ne comprend pas l'hébreu, ou bien lui-même est un menteur.

303. En deuxième lieu, je ne peux passer sous silence les mensonges continuels de la propagande sioniste au sujet de la guerre de 1967. La propagande sioniste a maintenant amené le monde à croire, comme le disait ici même M. Tekoah, que les Arabes voulaient attaquer Israël et que, par conséquent, les Israéliens se sont défendus, en vertu de l'Article 51 de la Charte. Mais la légitime défense est fonction de l'existence d'une attaque. Les Arabes ont-ils attaqué ? M. Tekoah ou n'importe qui d'autre au monde peut-il dire que les Arabes ont attaqué ?

304. Permettez-moi, pour répondre à M. Tekoah, de me référer à nul autre que Rabin lui-même; il s'agit du *Jerusalem Post* du 29 février 1968 :

“M. Yitzhak Rabin . . . a dit dans une interview publiée hier qu'il croyait que le président Nasser “ne voulait pas la guerre” de juin dernier. Il a dit au journal *le Monde* qu'apparemment le colonel Nasser a déclenché la crise involontairement en fermant le golfe d'Akaba . . .”

Il a poursuivi en disant :

“Je ne crois pas que Nasser voulait la guerre. Les deux divisions qu'il a envoyées dans le Sinaï le 14 mai n'étaient pas suffisantes pour déclencher une offensive contre Israël. Il le savait et nous le savions.”

Mais, apparemment, le seul homme à ne pas le savoir encore est M. Tekoah lui-même.

305. La question du nazisme trouve encore sa meilleure expression dans les paroles mêmes du leader nazi lui-même, Hitler. Après chacune de ses conquêtes en Europe, il avait l'habitude de dire : “Ce n'est pas la dernière conquête.” Voici ce qu'a dit, le 5 juillet 1967, le “führer” d'Israël, Dayan :

“Nos pères ont atteint les frontières reconnues par le plan de partage de 1947. Notre génération a atteint les frontières de 1949. Mais la génération des six jours” — c'est-à-dire la génération qui a déclenché l'agression du 5 juin — “a pu atteindre le canal de Suez, la Jordanie et les hauteurs de Golan en Syrie. Ce n'est pas la fin, car, après les lignes de cessez-le-feu actuelles, il y aura de

nouvelles lignes qui se trouveront au-delà du Jourdain, qui iront jusqu'au Liban et jusqu'à la Syrie centrale.”

Je défie M. Tekoah de réfuter cette déclaration de Dayan.

306. Le 19 février 1970, un autre “führer” d'Israël, le général Weizmann, petit-fils de Chaim Weizmann, a dit ce qui suit — je cite le *Daily News Bulletin* de l'agence télégraphique juive du 20 février 1970 :

“Il ne saurait y avoir de concession territoriale de quelque ordre que ce soit à l'égard des Arabes . . . a déclaré hier le Ministre israélien des transports lors d'un dîner destiné à une collecte de fonds organisé par l'Appel juif unifié.” — Je signale, pour la gouverne de l'ambassadeur Bush, qui, malheureusement, a quitté la salle, que l'Appel juif unifié est une organisation américaine — “. . . “Il faudrait que nous souffrions de quelque psychose pour penser que nous devons rendre le territoire.” Il a maintenu que “lorsque l'Israël de nos ancêtres sera entre nos mains, toute conversation avec les Arabes devra porter sur les droits d'Israël, sans concessions territoriales.” Le général Weizmann, neveu de feu Chaim Weizmann, le premier Président d'Israël, n'a pas précisé ce qu'il entendait par “l'Israël de nos ancêtres.”

Voilà à quoi les Arabes ont à faire face aujourd'hui.

307. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au dernier orateur, le représentant d'Israël, pour deux minutes.

308. **M. TEKOA** (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la Syrie semble avoir un petit travers. Apparemment, il croit que l'on peut résoudre les problèmes internationaux par des citations et des affirmations inexactes. Bien que l'un des orateurs précédents ait dit qu'il y avait trop de psychiatres juifs à New York, je ne suis pas l'un d'eux et je ne peux malheureusement l'aider à surmonter ce travers.

309. Le représentant de l'Union soviétique a répondu cette fois encore dans son esprit habituel et je prends la parole en regrettant d'avoir entendu ses propos. Il a tenté de corriger l'allusion aux longs nez juifs en parlant de Shylock. S'il fallait essayer de comprendre l'esprit qui se manifeste dans ces paroles, il suffirait de penser à cette allusion à Shylock et de se rappeler ce que des allusions semblables ont représenté dans l'histoire des persécutions, de l'antisémitisme et du martyre des juifs.

310. Il a tenté une fois de plus d'établir un parallèle avec le fascisme. Il se peut qu'un parallèle existe en effet; le voici : les nazis, les fascistes, qualifiaient les Juifs de communistes. Aujourd'hui, le représentant d'un Etat communiste qualifie les Juifs de nazis.

La séance est levée à 20 h 20.